



**AGENCE  
MONDIALE  
ANTIDOPAGE**

franc jeu



**Rapport annuel**

**2016**

**ÉQUIPER L'AGENCE  
POUR L'AVENIR**

---

« Franc Jeu » (Play True) veut dire être « propre » et naturel, ce que l'AMA a visuellement représenté lors des activités de sensibilisation auprès des sportifs dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques d'été de Rio 2016. Le visuel évoque le principe du franc jeu dans l'ensemble du paysage, au moyen d'un style graphique inspiré de l'art indigène du Brésil.

Les couleurs mettent en valeur la beauté de sa flore et de sa faune, ainsi que l'énergie dont se sont imprégnés les sportifs pendant les Jeux.

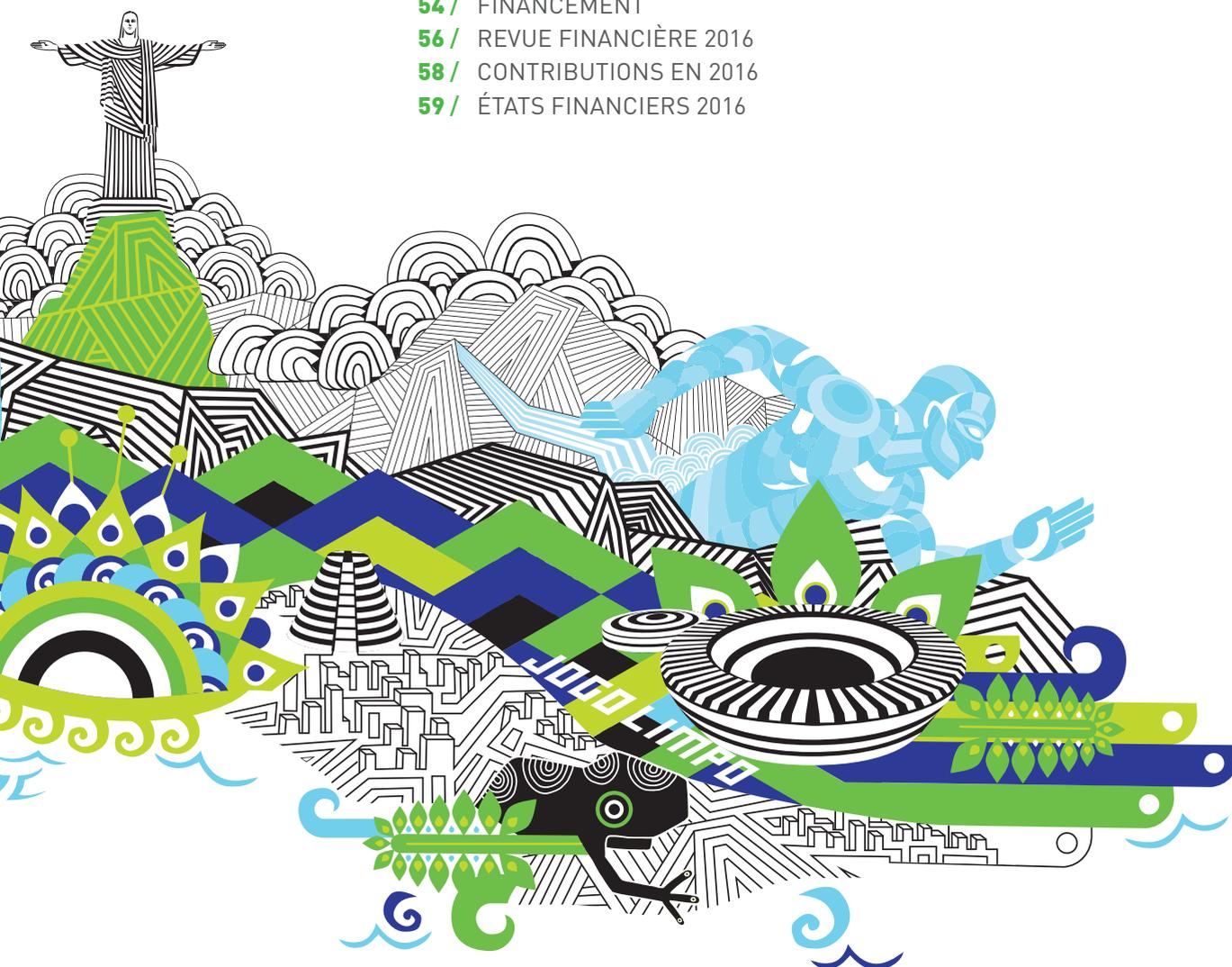
Ensemble, tous ces éléments symbolisent le rassemblement des valeurs du franc jeu.

---



# Table des matières

- 4 / VISION ET MISSION DE L'AMA
- 5 / MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
- 8 / NOS PRIORITÉS
- 9 / GOUVERNANCE
- 10 / COMITÉ EXÉCUTIF
- 12 / CONSEIL DE FONDATION
- 15 / ÉQUIPE DE DIRECTION
- 16 / APERÇU ORGANISATIONNEL
- 17 / LE PROGRAMME MONDIAL ANTIDOPAGE ET LE CODE MONDIAL ANTIDOPAGE
- 18 / PARTENARIATS
- 24 / CONFORMITÉ AU CODE
- 30 / RELATIONS AVEC LES SPORTIFS
- 34 / ÉDUCATION
- 38 / RENSEIGNEMENTS ET ENQUÊTES
- 42 / SCIENCE ET MÉDECINE
- 46 / CONTRÔLES
- 50 / GESTION DE L'INFORMATION ET DES DONNÉES
- 54 / FINANCEMENT
- 56 / REVUE FINANCIÈRE 2016
- 58 / CONTRIBUTIONS EN 2016
- 59 / ÉTATS FINANCIERS 2016





---

## Vision et mission de l'AMA

---

L'Agence mondiale antidopage (AMA) a été fondée en 1999 à titre d'organisation internationale indépendante. Elle est composée et financée en parts égales par le Mouvement sportif et les gouvernements. Nos activités principales sont notamment la recherche scientifique, l'éducation, le développement antidopage, les enquêtes et la supervision de la conformité au Code mondial antidopage, le document harmonisant les règles liées au dopage dans tous les sports et tous les pays.

**Notre vision : un monde où tous les sportifs peuvent évoluer dans un environnement sans dopage.**

**Notre mission : mener un mouvement mondial pour un sport sans dopage en collaboration avec nos partenaires.**

---

# Message du président et du directeur général

---

Lorsque nous nous penchons sur 2016, nous croyons que l'année sera perçue comme un moment décisif dans la lutte contre le dopage dans le sport et une année qui a raffermi la conviction de nos partenaires qu'une AMA forte et indépendante est essentielle à la réalisation des ambitions des sportifs.

---

*Le scandale de dopage russe a été l'un des incidents les plus perturbateurs pour le sport de mémoire récente.*

---

Les priorités de l'AMA en 2016 ont notamment consisté à développer de nouvelles méthodes de détection du dopage, à mener de nouvelles recherches, à équiper les organisations antidopage (OAD) d'outils visant à protéger l'intégrité du sport, et à superviser les activités antidopage à l'échelle mondiale. Mais ce sont surtout les révélations issues des enquêtes indépendantes Pound et McLaren qui ont retenu l'attention cette année.

## Révélation et actions

En novembre 2015, la première partie du rapport de la Commission Pound a mis en lumière un dopage étendu dans le sport en Russie, perpétué en partie par certains membres sans scrupules du personnel d'encadrement des sportifs. Puis, en janvier 2016, la seconde partie du rapport a révélé de graves violations des règles antidopage, jusqu'à des actes de complot et de corruption, commises par d'anciens dirigeants de l'Association internationale des fédérations d'athlétisme (IAAF). L'AMA a aussitôt donné suite au rapport de la Commission en suspendant l'accréditation du laboratoire de Moscou, en démettant de ses fonctions le directeur du laboratoire et en déclarant non conforme l'Agence antidopage de Russie (RUSADA). De plus, à la suite des conclusions de la Commission, l'IAAF a suspendu la Fédération russe d'athlétisme (ARAF), et sa Commission d'éthique a suspendu d'ex-dirigeants de l'IAAF.

Après que le New York Times eut fait état d'allégations de dopage systématique en Russie, en mai 2016, l'AMA a lancé l'Enquête McLaren. Puis, en juin 2016, seulement quelques semaines avant les Jeux d'été de Rio, l'enquête a révélé des manipulations institutionnalisées des procédures de contrôle du dopage en Russie. Une fois encore, l'AMA n'a pas tardé à agir. Son Comité exécutif a recommandé au Comité international olympique et au Comité international paralympique d'envisager de refuser l'admission aux Jeux à tous les sportifs soumis par le Comité olympique russe et le Comité paralympique russe.

En décembre 2016, le professeur Richard McLaren a publié la deuxième partie de son rapport d'enquête, qui a reconfirmé les manipulations institutionnalisées des procédures de contrôle du dopage en Russie et donné une indication du nombre de sportifs qui en ont profité.

Le scandale de dopage russe a été l'un des incidents les plus perturbateurs pour le sport de mémoire récente. Il a taxé les ressources de nombreux partenaires de l'Agence et, surtout, a été extrêmement éprouvant pour l'AMA et les fédérations internationales (FI), dont la plupart sont encore en train d'en gérer les répercussions. L'AMA a travaillé main dans la main avec ses partenaires. Nous avons fait, et continuons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour les aider à gérer leurs résultats et à déterminer s'il y a suffisamment d'éléments de preuve pour établir qu'il y a eu violation

---

**Ensemble, nous avons jeté les bases d'un programme antidopage plus rigoureux à l'échelle mondiale et démontré la ferme détermination de l'AMA à défendre les valeurs du sport propre.**

---

des règles antidopage (VRAD) par des sportifs ou des membres de leur personnel d'encadrement.

Les résultats de ces enquêtes et les mesures prises par l'AMA et ses partenaires ont fait de la lutte contre le dopage et du sport des enjeux très publics, sans parler des incidents de piratage perpétrés par le groupe de cyberespions Fancy Bear.

## Mobilisation et consensus

La bonne nouvelle est que 2016 a aussi été une année de grande mobilisation des partenaires. Ensemble, nous avons jeté les bases d'un programme antidopage plus rigoureux à l'échelle mondiale et démontré la ferme détermination de l'AMA à défendre les valeurs du sport propre.

Après les Jeux olympiques et paralympiques d'été de Rio, la communauté du sport propre s'est ralliée autour du besoin d'une Agence dotée de pouvoirs accrus. Tous se sont entendus pour dire que l'AMA avait accompli beaucoup de choses au cours de ses 17 années d'existence, et que le temps était venu de l'équiper pour qu'elle puisse vraiment remplir sa mission à titre de chef de file mondial indépendant du sport propre.

## Une agence équipée pour l'avenir

Nous avons entendu ces appels et nous avons agi. Lors de sa réunion du 20 novembre, le Conseil de fondation a approuvé la série de recommandations suivante, qui orientera les priorités de l'AMA dans les années à venir. Nous voulons ainsi équiper l'Agence pour l'avenir.

Ces recommandations sont expliquées en détail dans le présent rapport.

1. Le Conseil a approuvé un cadre de sanctions calibrées proposé par le Comité indépendant de révision de la conformité (CRC) de l'Agence, qui précise un ensemble de conséquences proportionnées et prévisibles en cas de non-conformité d'un signataire au Code mondial antidopage (Code). En mai 2017, le Conseil en a approuvé l'élaboration, qui implique que l'AMA apporte un nombre limité de changements aux articles du Code portant sur la conformité et rédige un Standard international pour la conformité au Code des signataires. Un processus étendu de consultation des partenaires a été amorcé en juin 2017 en vue d'obtenir l'aval du Conseil de fondation à sa réunion de novembre 2017. Les changements pourraient ainsi prendre effet au début de 2018 (voir page 26).
2. Le Conseil a approuvé la nouvelle politique et procédure pour les lanceurs d'alerte, qui officialise le cadre juridique du programme et précise la contribution de l'Agence en matière de soutien, de confidentialité, de protection et de récompenses. En mars 2017, l'Agence a lancé une nouvelle plateforme numérique sécurisée, appelée « Brisez le silence! », que les sportifs et toutes les personnes qui possèdent des renseignements



---

*Nous sommes fiers du travail que notre équipe a accompli avec des ressources limitées, en s'efforçant toujours de satisfaire ou de dépasser les attentes des partenaires de l'Agence dans la communauté du sport propre.*

---



peuvent utiliser pour signaler une violation des règles antidopage, toute non-conformité au Code, ou tout acte ou toute omission pouvant entraver la lutte contre le dopage dans le sport (voir page 40).

3. Pour assurer l'indépendance du système antidopage par rapport aux organisations sportives et aux gouvernements, le Conseil a approuvé la mise en place d'un groupe de travail sur la gouvernance, composé de représentants des divers partenaires, soit les gouvernements, le Mouvement sportif, les organisations nationales antidopage (ONAD), les sportifs et d'autres experts. Ce groupe, qui étudie les moyens de renforcer la structure de gouvernance de l'AMA, a présenté ses conclusions préliminaires en mai 2017 et fera ses recommandations au Conseil de fondation en novembre 2017 (voir page 9).

**Sir Craig Reedie**  
Président

4. Un groupe de travail a été mis en place pour examiner un éventuel renforcement du modèle d'accréditation des laboratoires. Celui-ci a présenté ses conclusions préliminaires au Conseil en mai 2017 et présentera ses recommandations finales à la prochaine réunion du Conseil de fondation en novembre 2017 (voir page 43).

**Olivier Niggli**  
Directeur général

5. Le Conseil a convenu de poursuivre le processus d'évaluation de l'établissement d'une autorité de contrôle indépendante (ACI). En

mai 2017, le Conseil a approuvé le mécanisme de nomination des membres du conseil de l'ACI, ainsi que les principes établis plus tôt par un groupe de travail de l'AMA. L'ACI vise à soutenir les fédérations internationales désirant déléguer leurs programmes antidopage à un organisme indépendant (voir page 47).

6. Compte tenu des récents incidents d'hameçonnage, l'AMA a confirmé qu'elle maintenait les mesures de sécurité mises en place pour protéger les données personnelles des sportifs et l'ensemble du Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) (voir page 51).

Ces recommandations ont abouti à l'établissement d'une série de priorités qui orienteront le travail de l'AMA en 2017 et dans les années à venir (voir page 8).

Pendant 17 ans, l'AMA a mené la charge contre le dopage dans le sport, dans un environnement complexe et en perpétuel changement. Nous sommes convaincus d'avoir rempli notre mission. Nous sommes fiers du travail que notre équipe a accompli avec des ressources limitées, en s'efforçant toujours de satisfaire ou de dépasser les attentes des partenaires de l'Agence dans la communauté du sport propre. Nous avons travaillé fort et il reste encore beaucoup de travail à faire pour gagner la confiance des sportifs à l'égard du système, comme ils le méritent amplement. Notre but est de créer un monde où le sport propre prédomine.

Montréal, 24 août 2017

# Nos priorités

Les événements de 2016 ont amené l'AMA à cibler nos efforts sur les priorités suivantes, dont l'exécution a débuté en 2016 et qui orienteront le travail de l'AMA en 2017 et dans les années à venir. Ces priorités, qui sont expliquées plus en détail dans le présent rapport, sont des éléments essentiels du travail quotidien de l'AMA pour décourager, détecter et prévenir le dopage dans le sport.

- 1 **Collaborer avec les organisations nationales et régionales antidopage et les fédérations internationales pour renforcer les capacités antidopage**, y compris par le biais de l'organisation du Symposium annuel de l'AMA (voir page 21).
- 2 **Élaborer et mettre en œuvre un solide programme de conformité dirigé par l'AMA** comprenant des sanctions significatives et proportionnées en cas de non-conformité des signataires grâce à un nouveau Standard international (voir page 25).
- 3 **Gérer les résultats du Rapport de l'Enquête McLaren** (voir page 27).
- 4 **Accroître et renforcer l'éducation axée sur la recherche en matière de lutte contre le dopage**, notamment en élaborant un Standard international (voir page 35).
- 5 **Renforcer les pouvoirs d'enquête de l'AMA** grâce à des mesures comme la création d'un réseau d'enquêteurs antidopage parmi les organisations antidopage (OAD) et à un programme efficace pour les lanceurs d'alerte (voir page 39).
- 6 **Examiner le modèle des laboratoires et renforcer le processus d'accréditation des laboratoires** pour obtenir des résultats de grande qualité et un système analytique très performant (voir page 43).
- 7 **Étoffer le programme du Passeport biologique de l'athlète (PBA)** grâce à l'intensification des analyses de suivi et à la recherche de nouveaux biomarqueurs (voir page 43).
- 8 **Approfondir les connaissances scientifiques** notamment aux fins de la Liste des interdictions et de l'évaluation de la prévalence du dopage (voir page 44).
- 9 **Faire en sorte que le système ADAMS fonctionne bien techniquement et de manière sécurisée** à l'appui du système mondial antidopage (voir page 51).
- 10 **Accroître les engagements et le soutien financier** des gouvernements, du Mouvement sportif et d'autres sources afin d'assurer la viabilité continue de l'AMA compte tenu de son rôle élargi (voir page 55).

*Les priorités suivantes représentent de nouvelles activités pour l'AMA. Nous pensons qu'elles renforceront nettement les efforts antidopage et demanderont des ressources additionnelles considérables.*



## Conformité

Maintenant que les règles de pratiquement tous les signataires sont conformes au Code 2015, l'AMA tourne son attention sur la qualité des programmes antidopage dans le monde, d'où l'importance croissante de la supervision de la conformité au Code. En 2016, nous avons lancé notre nouveau programme de supervision de la conformité au Code certifié ISO 9001:2015, qui constitue l'examen le plus approfondi des programmes antidopage ayant jamais eu lieu. Ce programme sera appuyé par un cadre qui précise un ensemble de conséquences individualisées, proportionnées et prévisibles en cas de non-conformité d'un signataire. Ce cadre répond à l'appel lancé par les sportifs pour la mise en place d'un système plus solide et significatif de conséquences en cas de non-conformité.



## Renseignements et enquêtes

Les enquêtes Pound et McLaren ont démontré que les preuves non analytiques ont une valeur indéniable dans la lutte contre le dopage et que l'AMA doit renforcer ses capacités en matière d'enquêtes et de collecte de renseignements. Ainsi, le département Renseignements et enquêtes de l'Agence, désormais indépendant de la direction de l'AMA, est passé de deux à six personnes. Les enquêtes sont maintenant menées à l'interne et l'AMA joue un rôle de coordination en facilitant la transmission de l'information aux OAD compétentes pour approfondir les enquêtes.



## Programme de lanceurs d'alerte (Brisez le silence!)

Les enquêtes Pound et McLaren ont aussi souligné l'importance des lanceurs d'alerte, ce qui a incité l'AMA à élaborer et à lancer son Programme des lanceurs d'alerte en mars 2017. Sous le nom « Brisez le silence! », ce programme encourage plus d'informateurs et de lanceurs d'alerte à se manifester et il leur offre l'assurance nécessaire pour prendre leur décision. « Brisez le silence! » s'appuie sur une politique qui garantit que les renseignements fournis sont traités dans la plus grande confidentialité, que les allégations font l'objet d'une enquête approfondie, que les lanceurs d'alerte sont informés de la progression de l'enquête et que leurs droits sont protégés.



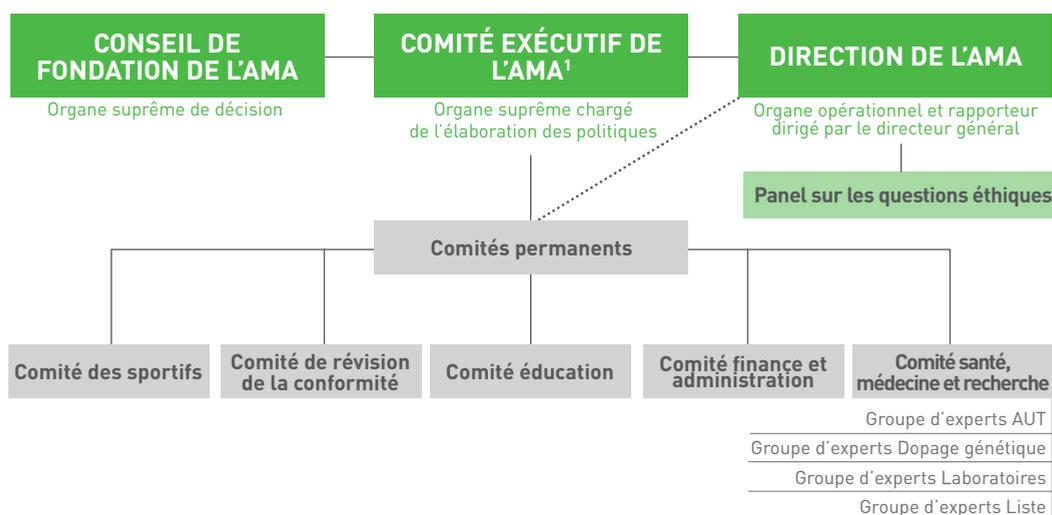
# Gouvernance

À mesure qu'une organisation évolue, son mode de gouvernance doit également évoluer. Il en va ainsi pour l'AMA. Un groupe de travail étudie les moyens de renforcer la structure de gouvernance de l'AMA, tout en respectant l'engagement de l'Agence à exercer une gouvernance transparente et responsable. Il présentera un rapport lors de la prochaine réunion du Conseil de fondation en novembre 2017.

Pour assurer l'indépendance du système antidopage par rapport aux organisations sportives et aux gouvernements, le Conseil de fondation a approuvé, en novembre 2016, la mise sur pied d'un groupe de travail sur la gouvernance composé de représentants des divers partenaires, soit les gouvernements, le Mouvement sportif, les organisations nationales

antidopage (ONAD), les sportifs et d'autres experts. Ce groupe de travail étudie la structure actuelle de l'AMA, notamment quant aux possibilités de redondance de certaines responsabilités au sein des organes dirigeants, d'optimisation de la diversité, d'adaptation de la taille des comités et d'ajout de sportifs ou de membres indépendants.

## Structure hiérarchique



<sup>1</sup> Le groupe d'experts DTASS relève du Comité exécutif.



---

# Comité exécutif

---

## COMITÉ EXÉCUTIF

(1) Le 15 août 2016, le D<sup>r</sup> Makhenkesi Stofile est décédé suite à une maladie. L'AMA souligne l'apport inestimable du D<sup>r</sup> Stofile à son évolution.

## MOUVEMENT OLYMPIQUE

## AUTORITÉS PUBLIQUES

### Président

SIR CRAIG REEDIE  
Membre du CIO  
Royaume-Uni

### Vice-président(e)

RÉV. D<sup>R</sup> MAKHENKESI STOFILE <sup>1</sup>  
Ambassadeur d'Afrique du Sud en Allemagne  
Afrique du Sud  
(de janvier à août)  
(poste vacant en septembre et octobre)

LINDA HOFSTAD HELLELAND  
Ministre de la Culture  
Norvège  
(novembre et décembre)

### Représentant du Comité international olympique (CIO)

UGUR ERDENER  
Vice-président du CIO, président de la Fédération internationale de tir à l'arc  
Turquie

### Représentant de SportAccord (maintenant AGFIS)

GIAN FRANCO KASPER  
Membre du CIO, président de la Fédération internationale de ski (FIS)  
Suisse

### Représentant de l'Association des Comités nationaux olympiques (ACNO)

EDUARDO DE ROSE  
Président de la Commission médicale de l'Organisation sportive panaméricaine  
Brésil

### Représentant de la Commission des athlètes du CIO

TONY ESTANGUET  
Membre du CIO, Commission des athlètes du CIO  
France

### Représentant de l'Association des Fédérations internationales des sports olympiques d'été (ASOIF)

FRANCESCO RICCI BITTI  
Président de l'ASOIF  
Italie

### Représentante de l'Europe

THORHILD WIDVEY  
Représentante du gouvernement de  
Norvège

### Représentant de l'Asie

TSUTOMU TOMIOKA  
Ministre de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie  
Japon  
(de janvier à juillet)

### Représentant de l'Afrique

MUSTAPHA KALOKO  
Commissaire aux Affaires sociales de  
l'Union africaine  
Sierra Leone

TOSHIEI MIZUOCHI  
Ministre de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie  
Japon  
(d'août à décembre)

### Représentant des Amériques

MICHAEL GOTTLIEB  
Sous-directeur adjoint du Bureau de la Maison-Blanche chargé de la politique nationale de lutte contre la drogue  
États-Unis  
(janvier et février)

### Représentante de l'Océanie

SUSSAN LEY  
Ministre des Sports  
Australie

MARCOS DIAZ  
Président du Conseil des Sports des Amériques  
République dominicaine  
(de mars à décembre)



---

# Conseil de fondation

---

## CONSEIL DE FONDATION

(1) Le 15 août 2016, le Dr Makhenkesi Stofile est décédé suite à une maladie. L'AMA souligne l'apport inestimable du Dr Stofile à son évolution.

## MOUVEMENT OLYMPIQUE

### Président

SIR CRAIG REEDIE  
Royaume-Uni

### Vice-président

RÉV. DR MAKHENKESI STOFILE<sup>1</sup>  
Afrique du Sud  
(de janvier à août)  
(poste vacant en septembre et octobre)

LINDA HOFSTAD HELLELAND  
Norvège  
(novembre et décembre)

### Représentants du CIO

PATRICK BAUMANN  
Membre du CIO, Secrétaire général  
de la Fédération internationale de basketball (FIBA)  
Suisse

NENAD LALOVIC  
Membre du CIO, président de la Fédération internationale  
de lutte (UWW)  
Serbie

ROBIN MITCHELL  
Membre du CIO, président des Comités nationaux  
olympiques d'Océanie  
Fidji

RICHARD W. POUND  
Membre du CIO  
Canada

### Représentants de l'ACNO

EDUARDO DE ROSE  
Brésil

RANIA ELWANI  
Égypte

ANDREY KRYUKOV  
Membre du Comité exécutif du Comité national olympique  
du Kazakhstan  
Kazakhstan

FABIO PIGOZZI  
Président de la Fédération Internationale de Médecine  
Sportive (FIMS)  
Italie

### Représentants de l'ASOIF

TAMAS AJAN  
Membre du CIO, président de la Fédération internationale  
d'Haltérophilie (IWF)  
Hongrie

UGUR ERDENER  
Turquie

FRANCESCO RICCI BITTI  
Italie

### Représentant de SportAccord (maintenant AGFIS)

GIAN FRANCO KASPER  
Suisse

### Représentant de l'Association des Fédérations internationales des sports olympiques d'hiver (AIOWF)

ANDERS BESSEBERG  
Président de l'Union internationale de biathlon (IBU)  
Norvège

### Représentants de la Commission des athlètes du CIO

CLAUDIA BOKEL  
Membre du CIO, présidente de la Commission des  
athlètes du CIO  
Allemagne  
(de janvier à août)

ANGELA RUGGIERO  
Membre du CIO, présidente de la Commission des  
athlètes du CIO  
États-Unis  
(de septembre à décembre)

KIRSTY COVENTRY  
Membre du CIO, Commission des athlètes du CIO  
Zimbabwe

TONY ESTANGUET  
France

ADAM PENGILLY  
Membre du CIO, Commission des athlètes du CIO  
Royaume-Uni

### Représentant du Comité international paralympique (CIP)

TONI PASCUAL  
Président du Comité antidopage du CIP  
Espagne

## AUTORITÉS PUBLIQUES

### Représentants des États membres de l'Union européenne

#### PHILIPPE MUYTERS

Ministre flamand de l'Emploi, de l'Économie, de  
l'Innovation et des Sports  
Belgique

#### CHRIS AGIUS

Secrétaire d'État à la Recherche, à l'Innovation, à  
la Jeunesse et aux Sports  
République de Malte

#### TRACEY CROUCH

Ministre des Sports  
Royaume-Uni

### Représentants du Conseil de l'Europe

#### GABRIELLA BATTAINI-DRAGONI

Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe  
Italie

#### AKIF ÇAĞATAY KILIÇ

Ministre de la Jeunesse et des Sports  
Turquie  
(novembre et décembre)\*  
\*Poste vacant de janvier à octobre

### Représentants de l'Afrique

#### REDWAN HUSSEIN

Ministre de la Jeunesse et des Sports  
Éthiopie

#### BLAISE LOUEMBE

Ministre de la Jeunesse et des Sports  
Gabon  
(de janvier à septembre)

#### NICOLE ASSELE

Ministre de la Jeunesse et des Sports  
Gabon  
(d'octobre à décembre)

#### JERRY EKANDJO

Ministre du Sport, de la Jeunesse et du Service national  
Namibie

### Représentants des Amériques

#### CARLA QUALTROUGH

Ministre des Sports et des Personnes handicapées  
Canada

#### RAMON ORTA RODRIGUEZ

Président du Conseil des sports  
d'Amérique centrale et des Caraïbes  
Porto Rico  
(de janvier à mars)

#### PEDRO INFANTE

Président du Conseil des sports d'Amérique centrale  
et des Caraïbes  
Venezuela  
(d'avril à décembre)

#### NATALIA RIFFO

Présidente du Conseil sud-américain des sports  
Chili  
(de janvier à novembre)

#### PABLO SQUELLA

Président du Conseil sud-américain des sports  
Chili  
(décembre)

#### MICHAEL GOTTLIEB

États-Unis

### Représentants de l'Asie

#### YINGCHUAN LI

Sous-ministre de l'Administration générale d'État  
pour le Sport  
Chine

#### TSUTOMU TOMIOKA

Japon  
(de janvier à juillet)

#### TOSHIEI MIZUOCHI

Japon  
(d'août à décembre)

#### CHONG KIM

Vice-ministre de la Culture, des Sports et du Tourisme  
République de Corée  
(de janvier à octobre)

#### DONG HUN YU

Vice-ministre de la Culture, des Sports et du Tourisme  
République de Corée  
(novembre et décembre)

#### MOHAMMED SALEH AL KONBAZ

Président du Comité antidopage d'Arabie saoudite  
Arabie saoudite

### Représentants de l'Océanie

#### SUSSAN LEY

Australie

#### JONATHAN COLEMAN

Ministre des Sports et des Loisirs  
Nouvelle-Zélande

# Équipe de direction

<sup>1</sup> David Howman a quitté ses fonctions le 30 juin 2016

<sup>2</sup> Assume ses nouvelles fonctions depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016

<sup>3</sup> Assume ses nouvelles fonctions depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016

<sup>4</sup> Assume ses nouvelles fonctions depuis le 3 octobre 2016

<sup>5</sup> Assume ses fonctions depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016

<sup>6</sup> Assume ses fonctions depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2016

<sup>7</sup> Assume ses nouvelles fonctions depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016

<sup>8</sup> Assume ses fonctions depuis le 3 octobre 2016



**OLIVIER NIGGLI** <sup>1, 2</sup>  
Directeur général



**ROB KOEHLER** <sup>3</sup>  
Directeur général adjoint  
Directeur principal, Éducation et Relations avec les ONAD/ORAD



**FRÉDÉRIC DONZÉ** <sup>4</sup>  
Directeur des opérations



**RENÉ BOUCHARD** <sup>5</sup>  
Conseiller, Relations avec les gouvernements



**BENJAMIN COHEN** <sup>6</sup>  
Directeur, Bureau régional européen et relations avec les fédérations internationales



**MARÍA JOSÉ PESCE CUTRI**  
Directrice, Bureau régional d'Amérique latine



**KAZUHIRO HAYASHI**  
Directeur, Bureau régional Asie/Océanie



**CATHERINE MACLEAN**  
Directrice, Communication



**D<sup>R</sup> OLIVIER RABIN**  
Directeur principal, Science



**TIM RICKETTS**  
Directeur, Standards et harmonisation



**JULIEN SIEVEKING** <sup>7</sup>  
Directeur, Affaires juridiques



**RODNEY SWIGELAAR**  
Directeur, Bureau régional africain



**D<sup>R</sup> ALAN VERNEEC**  
Directeur médical



**GÜNTER YOUNGER** <sup>8</sup>  
Directeur, Renseignements et enquêtes

# Aperçu organisationnel

À la fin de 2016, l'Agence mondiale antidopage comptait 88 employés dévoués et compétents qui travaillent en constante collaboration avec les partenaires de l'Agence dans le monde pour assurer l'intégrité du sport et défendre les valeurs du franc jeu.

## ANNÉES DE SERVICE



## RÉPARTITION PAR RÉGION



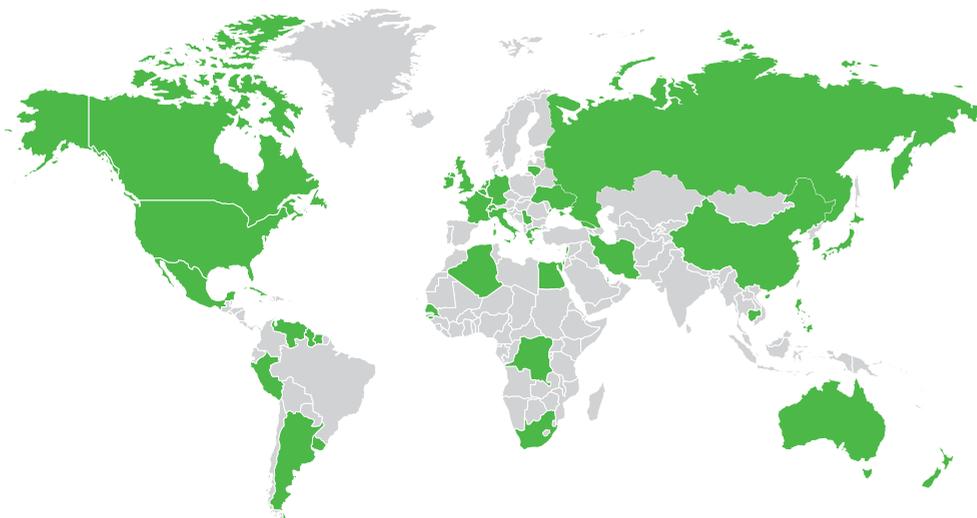
## DÉPARTEMENTS DE L'AGENCE

- Bureau exécutif (y compris la conformité, les relations avec les gouvernements, et les bureaux régionaux)
- Communication
- Éducation et relations avec les ONAD/ORAD
- Finance
- Ressources humaines (y compris les services corporatifs)
- Relations avec les fédérations internationales
- Technologies de l'information (y compris ADAMS)
- Renseignements et enquêtes
- Affaires juridiques
- Science et médecine
- Standards et harmonisation

## NATIONALITÉS

**44**

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Barbade, Belgique, Cambodge, Canada, Cap-Vert, Chine, Corée, Cuba, Égypte, États-Unis, France, Grèce, Guinée-Bissau, Guyane, Iran, Irlande, Israël, Italie, Japon, Liban, Lituanie, Maurice, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Qatar, République démocratique du Congo, Royaume-Uni, Russie, Sénégal, Serbie, Suisse, Surinam, Ukraine, Uruguay, Venezuela



# Le Programme mondial antidopage et le Code mondial antidopage

Le Programme mondial antidopage réunit l'ensemble des éléments visant à assurer une harmonisation optimale et le respect des bonnes pratiques dans les programmes antidopage nationaux et internationaux. Ses éléments principaux sont les suivants :

- le Code mondial antidopage (le Code)
- les Standards internationaux
- les modèles de bonnes pratiques et les lignes directrices
- les documents techniques

Le Code mondial antidopage, sur lequel se fonde la mission de l'AMA, est le document de base qui harmonise les politiques, règles et règlements antidopage des organisations sportives et des autorités publiques du monde entier. Il est accompagné de cinq Standards internationaux destinés à harmoniser les pratiques des organisations antidopage (OAD) dans divers domaines : les contrôles, les laboratoires, les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques, la Liste des substances et des méthodes interdites, et la protection des renseignements personnels.

L'AMA soutient et aide les OAD au quotidien dans divers aspects de leurs programmes antidopage.

## Violations des règles antidopage

- En avril 2017, l'AMA a publié son Rapport 2015 sur les violations des règles antidopage (VRAD), qui présente les premières statistiques sur les VRAD sous le régime du Code mondial antidopage révisé.
- 1 929 VRAD concernant des personnes de 122 nationalités et de 85 sports ont été enregistrées en 2015.
- 1 649 de ces VRAD proviennent de résultats d'analyse anormaux.
- 280 VRAD résultent de preuves non analytiques (renseignements).
- Sur ces 280 VRAD, 252 ont été commises par des sportifs et 28 par des membres du personnel d'encadrement.

## Gestion des résultats 2016

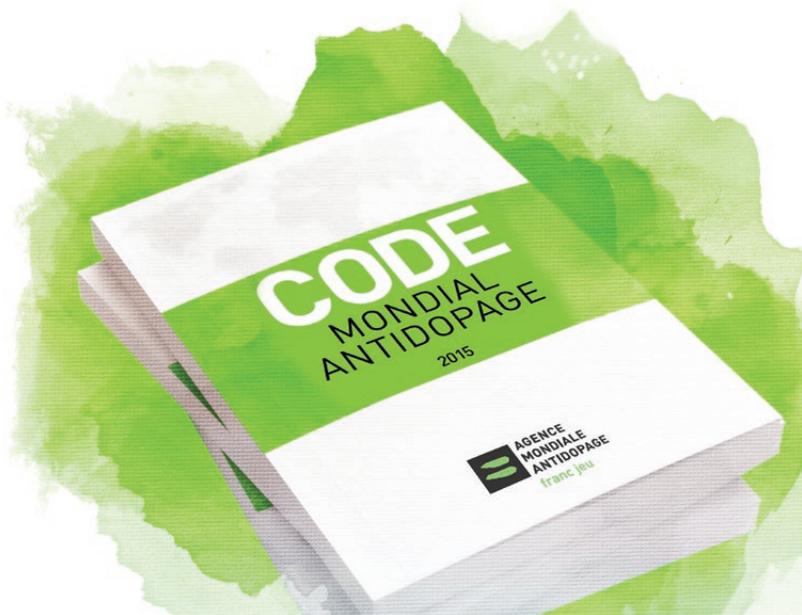
En vertu du Code, l'AMA peut exercer son droit d'appel quand les sanctions imposées ne respectent pas le Code. En 2016, l'Agence a examiné 2 537 décisions, dont 20 ont fait l'objet d'un appel.

### Parmi les 20 décisions portées en appel par l'AMA :

- 10 ont été admises par le Tribunal arbitral du sport (TAS).
- 2 ont été admises par un organisme national d'appel.
- 1 a été retirée auprès du TAS.
- 1 a été rejetée par le TAS.
- 3 étaient toujours en instance devant le TAS (nota : aucun appel n'était en cours au niveau national).
- 3 ont été réglées hors cour.

### De plus, parmi les décisions portées en appel par l'AMA avant 2016 :

- 3 ont été admises par le TAS.
- 7 ont été admises ou partiellement admises par un organisme national d'appel.
- 1 a été rejetée par le TAS.
- 2 ont été retirées auprès du TAS.





---

# Partenariats

---

**La lutte contre le dopage dans le sport est un travail d'équipe. Changer les mentalités exige des efforts conjoints de nombreux intervenants pour changer la donne.**

L'AMA collabore avec un réseau mondial de partenaires pour assurer l'harmonisation des règles et règlements antidopage avec le Code mondial antidopage (le Code) et les Standards internationaux, ainsi que la conformité des organisations antidopage (OAD) du monde entier à ces règles, afin de protéger le droit des sportifs à un sport propre et de promouvoir ainsi la santé, l'équité et l'égalité dans le sport.

Bien que le financement de l'AMA provienne à parts égales du Mouvement sportif et des gouvernements, nous atteignons nos objectifs en collaborant avec les OAD du monde entier, notamment le Comité international olympique (CIO), le Comité international paralympique (CIP), d'autres organisations responsables de grandes manifestations (OGM), les fédérations internationales (FI), les organisations nationales antidopage (ONAD) et les organisations régionales antidopage (ORAD).

---

*Les gouvernements sont des partenaires clés dans la lutte contre le dopage dans le sport. Par l'adoption de lois et l'élaboration de politiques, de règles, de règlements et de pratiques administratives, les gouvernements prennent des mesures là où l'AMA et le Mouvement sportif ne le peuvent pas.*

---

## MOUVEMENT SPORTIF

Au nom du Mouvement sportif, le CIO fournit à l'AMA la moitié de son budget. Selon le Code, le CIO et le CIP sont responsables du programme antidopage des Jeux olympiques et des Jeux paralympiques, respectivement.

Les FI sont tenues par le Code de mener diverses activités antidopage, dont la réalisation de contrôles en compétition et hors compétition, la mise en place de programmes d'éducation et l'imposition de sanctions dans les cas de violation des règles antidopage.

En 2016, en réponse aux invitations lancées par le CIO et le CIP, l'AMA a envoyé des équipes d'observateurs indépendants (OI) et des équipes de sensibilisation aux Jeux olympiques et paralympiques d'été de Rio 2016. Les équipes d'OI ont surveillé tous les aspects du programme antidopage à Rio, notamment la planification de la répartition des contrôles, la sélection des sportifs devant être soumis à des contrôles, la notification en cas de contrôle du dopage, la procédure d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques, la chaîne de sécurité, l'analyse des échantillons et la gestion des résultats (voir page 28).

## FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES (FI)

L'AMA appuie également les FI dans leur lutte contre le dopage. Plus d'une centaine au total, les FI (olympiques, paralympiques, reconnues par le CIO, etc.) possèdent chacune une expérience et une expertise particulière. Pour réaliser son mandat, l'AMA s'efforce d'établir et de maintenir une bonne communication, ainsi que des relations mutuellement profitables, avec les dirigeants et les contacts opérationnels responsables de la lutte contre le dopage dans les FI.

En 2016, l'AMA a consacré une part importante de ses activités liées aux FI à la promotion de la mise en œuvre et de la pratique du Code 2015 et des Standards internationaux par les FI, en assurant la liaison et la coordination avec les FI et les organisations qui les chapeautent.

L'AMA a également établi le « Programme de partenariats vers la qualité » pour aider des FI à échanger leurs bonnes pratiques et à renforcer l'efficacité et la qualité de leurs programmes antidopage. L'année 2016 a été consacrée à l'établissement et au suivi d'un plan d'action, de même qu'au soutien des FI concernées dans leurs efforts d'amélioration pour remplir les exigences du Code. L'AMA a ainsi collaboré avec 15 FI à partir de la fin de 2015 et pendant toute l'année 2016 dans le cadre de ce programme.

En 2016, l'AMA s'est concentrée sur trois priorités avec les FI :

- Mise en œuvre du Code 2015
- Préparation et activités de contrôles en prévision des Jeux olympiques de Rio 2016
- Suivi de l'Enquête McLaren

Pour renforcer la collaboration entre les FI et les ONAD, l'AMA a mis en place un groupe de travail FI-ONAD afin d'identifier des moyens de collaboration efficaces. Ce projet a abouti à la rédaction de Lignes directrices pour optimiser la collaboration entre les FI et les ONAD. Ces Lignes directrices offrent des conseils pratiques sur la manière de maximiser les ressources et d'échanger de l'information, ainsi que des stratégies pour développer des programmes antidopage de qualité.

## GOUVERNEMENTS

Les gouvernements sont des partenaires clés dans la lutte contre

---

**À la fin de 2016, les gouvernements de 183 des 195 États membres de l'UNESCO avaient ratifié la Convention, représentant au total 98 % de la population mondiale.**

---

le dopage dans le sport. Par l'adoption de lois et l'élaboration de politiques, de règles, de règlements et de pratiques administratives, les gouvernements prennent des mesures là où l'AMA et le Mouvement sportif ne le peuvent pas.

Les gouvernements ont joué un rôle de premier plan dans la création de l'AMA en 1999 et sont depuis lors de solides partenaires. Ils financent la moitié du budget de l'AMA et possèdent 50 % des sièges du Comité exécutif et du Conseil de fondation de l'Agence.

Le 29 novembre 2016, lors de la 14<sup>e</sup> conférence des ministres responsables du Sport du Conseil de l'Europe, le Conseil de l'Europe et l'AMA ont signé un protocole d'entente pour renforcer la lutte contre le dopage en Europe. Les deux organisations ont convenu de collaborer dans des domaines comme la supervision de la conformité, l'établissement de normes et les programmes antidopage nationaux.

## UNESCO

Au niveau international, l'AMA collabore avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour promouvoir le franc jeu et le sport propre par une stratégie internationale de coopération, d'éducation et de renforcement des capacités.

### **Convention internationale contre le dopage dans le sport**

La Convention internationale contre le dopage dans le sport constitue le cadre juridique en vertu duquel les gouvernements traitent certaines questions de dopage qui sont hors du domaine du Mouvement sportif.

La ratification de la Convention par les gouvernements s'est poursuivie en 2016,

avec celle de la République centrafricaine en juin 2016. À la fin de 2016, 183 des 195 États membres de l'UNESCO étaient devenus des États parties à la Convention, représentant au total 98 % de la population mondiale.

Par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux, et grâce au soutien des membres de son Comité exécutif et de son Conseil de fondation, l'AMA encourage les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention.

L'AMA, l'UNESCO et les autorités publiques se réuniront à Paris les 25 et 26 septembre 2017 pour la sixième Conférence des parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport.

### **Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport**

Le travail réalisé par l'AMA en prévision de la 8<sup>e</sup> réunion des ministres des sports du Commonwealth en août 2016 a été tout aussi important. Lors de cette réunion, les ministres ont « [réaffirmé] leur engagement ferme à lutter contre le dopage dans le sport et à protéger les droits des sportifs propres et des lanceurs d'alerte, soulignant que les gouvernements sont des partenaires clés du mouvement antidopage ». L'AMA a entretenu les liens avec les gouvernements internationaux et participé au développement du plan d'action de Kazan, qui, en juillet 2017, a été présenté pour approbation à la sixième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS VI). Ce plan marque l'engagement des ministres à intégrer des politiques sportives au Programme 2030 des Nations Unies, ainsi qu'à soutenir le Cadre de suivi des politiques sportives, présenté comme cadre de référence global, et les catalyseurs de

**L'AMA a soutenu l'Institut des organisations nationales antidopage (iNADO) à hauteur de 133 333 \$ US et l'Unité antidopage de SportAccord à hauteur de 162 582 \$ US.**

En 2016, l'AMA a aidé les pays suivants – notamment dans le cadre du Programme de partenariats entre ONAD – à développer des programmes antidopage, de formation et d'éducation :



Argentine  
Azerbaïdjan  
Biélorus  
Égypte  
Éthiopie  
Grèce  
Inde  
Jamaïque  
Kazakhstan  
Kenya  
Maroc  
Nigéria  
Ouzbékistan  
Russie  
Thaïlande  
Turquie  
Ukraine

la coopération multipartite aux niveaux international et national. En dépit des progrès réalisés dans la lutte contre le dopage dans le sport, la protection des droits des sportifs propres soulève encore de nombreux défis et exige un engagement plus poussé des gouvernements.

Avec ces partenaires clés, l'AMA réitère l'importance de l'éducation fondée sur les valeurs pour lutter contre le dopage dans le sport. L'AMA souligne aussi l'importance d'encourager et de faciliter le partage de l'information et la coordination entre les organisations antidopage et les organismes publics (autorités policières, judiciaires et douanières) à l'échelle nationale et internationale.

Pour renforcer la mise en œuvre de la Convention, l'AMA a proposé l'élaboration d'un cadre de conséquences en cas de non-conformité à la Convention.

## ONAD et ORAD

**Priorité : collaborer avec les ONAD/ORAD/FI pour renforcer les capacités antidopage y compris par le biais de l'organisation du Symposium annuel de l'AMA**

Outre les FI, les OGM, les laboratoires accrédités par l'AMA, etc., la communauté mondiale antidopage se compose d'organisations antidopage nationales et régionales. En dépit des différents rôles et responsabilités de tous ces intervenants, notre but commun est la protection du sport propre et l'intégrité des compétitions.

En plus de jouer un rôle de supervision et de réglementation, l'AMA se fait le partenaire des organisations antidopage (OAD) en les aidant à répondre aux exigences du Code. L'AMA travaille tous les jours avec les OAD afin de faciliter la collaboration, de mettre à profit les

ressources, de renforcer les capacités et de maximiser les occasions de faire progresser le sport propre.

## Organisations nationales antidopage (ONAD)

Les ONAD sont les seuls partenaires dont le mandat est entièrement dédié à la protection du sport propre. Elles sont des partenaires essentiels de l'AMA et nous travaillons étroitement avec elles pour surmonter les défis de la mise en place d'un système antidopage mondial.

L'AMA identifie régulièrement les ONAD qui ont besoin d'aide et cherche avec elles à élaborer un plan pour mieux respecter leurs engagements en matière de lutte contre le dopage.

Le programme de partenariats entre ONAD s'est poursuivi en 2016. Ce programme favorise l'échange de connaissances et accroît la qualité des programmes antidopage des ONAD, à la faveur de partenariats entre des ONAD qui doivent développer des capacités antidopage précises, ou qui cherchent à le faire, et d'autres qui possèdent une expérience et une expertise complémentaires dans le domaine en question. À ce jour, 15 ONAD ont bénéficié du programme.

En prévision des Jeux olympiques de Rio, une Unité de renseignement avant les Jeux de Rio 2016 a été établie par suite de la recommandation du rapport de l'observateur indépendant des Jeux de Sotchi 2014. Cette unité regroupait six ONAD représentant chaque continent, dont l'une agissait comme secrétariat. Son mandat consistait à passer en revue les plans de contrôles et les antécédents en matière de contrôles des sportifs qui s'étaient qualifiés pour les Jeux de Rio 2016, ainsi qu'à veiller à ce que ceux-ci fassent l'objet des contrôles appropriés en vue de l'événement.

## Organisations régionales antidopage (ORAD)

Le programme des ORAD est un moyen permettant à l'AMA d'aider les pays plus petits et les moins développés à mener à bien leurs efforts antidopage et à remplir les exigences du Code. Il existe maintenant 16 ORAD indépendantes dans 132 pays, soit une hausse de cinq pays membres depuis 2015.

Les bureaux des ORAD fournissent des services d'analyse et d'éducation, et sont une ressource vitale de nombreux autres services de contrôle du dopage. Le partage de ressources humaines et financières entre pays allège le fardeau tant des comités nationaux olympiques que des gouvernements et leur permet de remplir les exigences du Code.

En 2016, l'AMA a continué d'accorder un financement à huit ORAD pour l'emploi de huit personnes à temps plein. Elle a aussi fourni un financement additionnel à deux ORAD pour les aider à combler leurs besoins en personnel. Ces subventions se sont traduites par des progrès importants dans la mise en œuvre de programmes antidopage dans ces régions.

L'année a aussi été marquée par l'instauration de programmes de formation multi-ORAD, notamment pour les agents d'éducation, les agents de contrôle du dopage et les responsables de la gestion des résultats. Ces activités de formation ont été menées avec l'aide d'ONAD établies.

L'AMA a octroyé des subventions pour des contrôles à toutes les ORAD. En 2016, les ORAD ont réalisé 1 123 contrôles dans le cadre de ce programme, la plupart sur des sportifs olympiques et paralympiques en prévision des Jeux d'été de Rio. En 2017, les ORAD continueront de mettre l'accent sur la réalisation de contrôles efficaces et intelligents, chaque pays devant procéder à une évaluation des risques exhaustive pour établir son plan de répartition des contrôles. En outre, toutes les ORAD utilisent le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) de l'AMA pour gérer leurs programmes de contrôle du dopage.

En 2016, outre le soutien accordé par les ONAD établies pour aider les ORAD dans leur développement, le programme des ORAD a reçu une aide financière du gouvernement du Japon (ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie), d'une somme de 176 465 \$ US, pour soutenir les ORAD asiatiques, de même qu'une somme de 60 000 \$ AU (approximativement 44 508 \$ US) du gouvernement australien pour soutenir l'ORAD d'Océanie.

Sans le programme des ORAD, les initiatives antidopage dans certaines régions ne seraient pas au stade de développement qu'elles ont atteint aujourd'hui.

## SYMPOSIUM ANNUEL 2016



En mars 2016, la communauté mondiale antidopage s'est réunie à Lausanne (Suisse) pour participer au 12<sup>e</sup> Symposium annuel de l'AMA. Cet événement, qui a attiré plus de 500 délégués, est devenu le plus grand rassemblement annuel d'experts antidopage et d'autres partenaires clés du mouvement pour un sport propre.

Le Symposium de l'AMA fournit à l'Agence et à ses partenaires l'occasion idéale de se réunir sous un même toit et de discuter des développements, d'échanger sur les défis et les occasions qui se présentent, de mettre en commun leurs meilleures pratiques et, de façon générale, de faire le point sur leur démarche commune visant à protéger le sport propre partout dans le monde.





---

# Conformité au Code

---

## PRIORITÉ



Programme rigoureux de conformité dirigé par l'AMA



Assistance et conseils aux signataires



Programme de supervision de la conformité au Code

## Élaborer et mettre en œuvre un solide programme de conformité dirigé par l'AMA comprenant des sanctions significatives et proportionnées en cas de non-conformité des signataires grâce à un nouveau Standard international

Au cours des deux dernières années, la communauté antidopage a consacré une bonne partie de ses efforts à la mise en œuvre du Code 2015 et des Standards dans les règles, règlements, lois et programmes.

Durant cette période, l'AMA a fourni assistance et conseils aux signataires et, en parallèle, a développé les éléments

principaux d'un programme renforcé de supervision de la conformité au Code.

Afin d'être prête à relever les défis futurs, l'AMA a établi ses priorités en 2016 pour s'assurer que les signataires mettent en place des programmes antidopage de qualité et pour répondre à la forte demande de ses partenaires en supervisant de près leur conformité.

## RÉALISATIONS



ISO 9001:2015



Conseils d'experts, recommandations et orientations



Questionnaire sur la conformité au Code



Programme d'audit



Collecte des informations

- ADAMS
- Enquêtes
- Autres renseignements



Soutien continu de l'AMA

En 2015 et 2016, l'AMA a mis en place les éléments principaux de son nouveau Programme de supervision de la conformité au Code, y compris la certification ISO 9001:2015 de ce programme, afin d'accroître la confiance dans le système et d'assurer une démarche harmonisée.

Ce programme a pour objectif de renforcer la confiance des sportifs et du public dans la qualité des programmes antidopage menés par les organisations antidopage (OAD) du monde entier. Il constitue l'examen le plus approfondi des programmes antidopage ayant jamais eu lieu et il a pour objectif de rehausser les standards de la communauté du sport propre.

La gouvernance du programme est assurée notamment par un Comité indépendant de révision de la conformité (CRC) externe et un Groupe de travail interne sur la conformité (Groupe de travail). Le CRC fournit des conseils, des recommandations et des orientations au Comité exécutif, au Conseil de fondation et au Groupe de travail à propos des activités de conformité, de même que dans des cas individuels. Le Groupe de travail est formé de membres du personnel provenant des différents départements et bureaux de l'AMA. Ses activités sont centralisées et coordonnées. Si un cas de

non-conformité est relevé, le Groupe de travail entretient un dialogue ouvert avec le signataire concerné et recommande des mesures correctives. Il apporte au signataire son soutien et son aide afin de lui permettre de résoudre les problèmes selon un échéancier convenu. Le programme a été préparé en 2016 et lancé en 2017.

**1. Questionnaire sur la conformité au Code :** L'AMA a créé le questionnaire sur la base des exigences du Code et des Standards internationaux, avec l'aide d'un groupe pilote de signataires composé de 20 organisations nationales antidopage (ONAD) et de fédérations internationales (FI) de diverses tailles. En juillet 2016, l'AMA a envoyé la version préliminaire du questionnaire à l'ensemble des FI et des ONAD pour les aider à se préparer à la distribution de la version officielle au début 2017 et à la demande qui leur a été fait de remplir ce questionnaire dans un délai de trois mois. Le questionnaire aidera les signataires à s'acquitter de leur obligation de rendre compte de leur conformité et permettra une surveillance plus uniforme des programmes antidopage. Il aidera l'AMA à comprendre l'état actuel des programmes antidopage des signataires et permettra à ceux-ci

### Audit pilote d'ADAK

En 2016, pendant l'élaboration du programme d'audit, l'AMA a sélectionné l'Agence antidopage du Kenya (ADAK) pour un audit pilote. L'audit, qui s'est déroulé sur deux jours au siège social d'ADAK, à Nairobi, a généré un certain nombre de constats et a permis d'établir des mesures correctives pour améliorer le programme antidopage au Kenya. ADAK, qui dispose d'un accord de collaboration avec Antidopage Norvège (ADN) et l'AMA, travaille actuellement sur les mesures correctives et renforce ainsi ses capacités.



d'améliorer leurs programmes, au besoin. Le Groupe de travail interne sur la conformité de l'AMA examinera ensuite les mesures correctives apportées par les signataires avant d'entreprendre des démarches supplémentaires, s'il y a lieu.

**Audits :** En raison des limites que présente un questionnaire d'autoévaluation, l'AMA mène également des audits en personne auprès des signataires. En 2017, au moins 10 FI et ONAD feront l'objet d'un audit. Les audits sont menés par des experts de l'AMA dûment formés ainsi que par des spécialistes externes de la lutte contre le dopage. Ces audits comprennent un processus de mesures correctives, par lequel un délai adéquat est accordé au signataire pour mettre en œuvre (s'il y a lieu) les améliorations requises de son programme antidopage. Comme pour le Questionnaire sur la conformité au Code, le Groupe de travail de l'AMA examine les mesures correctives apportées par les signataires avant

d'entreprendre d'autres démarches, si nécessaire.

**2. Autres sources :** Le questionnaire et le programme d'audit sont les deux principaux outils que l'AMA utilise pour superviser et évaluer la qualité des programmes antidopage des signataires du Code et leur conformité subséquente au Code et aux Standards internationaux. Cependant, l'AMA utilise également d'autres sources d'information, dont le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS), la base de données de gestion des résultats de l'Agence, les enquêtes et tous les renseignements obtenus ou reçus, afin de superviser la conformité des signataires au Code.

**3. Soutien continu de l'AMA :** L'AMA fournit assistance et conseils aux signataires pour la mise en œuvre du Code et des Standards internationaux et pour les mesures de conformité, en particulier si le programme de supervision de la conformité relève des points à améliorer.

## SANCTIONS ADAPTÉES ET PROPORTIONNÉES



Cadre de sanctions



Standard international pour la conformité au Code des signataires



Processus de consultation des partenaires

En novembre 2016, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé l'élaboration d'un cadre de conséquences graduelles, proportionnées et prévisibles qui peuvent être imposées en cas de non-conformité au Code d'un signataire. En mai 2017, le Conseil a approuvé ce cadre, aux termes duquel l'AMA n'aura à réviser qu'un nombre limité d'articles du Code concernant la conformité et rédigera un Standard international pour la conformité au Code des signataires. Tout cela exige un processus de consultation des partenaires, qui a été lancé en juin 2017 en vue d'obtenir l'aval du Conseil de fondation en novembre 2017. Les changements pourraient ainsi prendre effet au début de 2018.

*« Il est très important que tous les signataires soient tenus de respecter les mêmes standards en vertu du Code. Les sportifs doivent répondre à des normes très élevées en matière de conformité et le temps est venu pour tous les membres engagés dans le mouvement pour un sport propre d'en faire autant. Le Comité des sportifs de l'AMA croit qu'il s'agit là d'une étape cruciale pour en arriver à un terrain de jeu équitable. »*



**Beckie Scott**  
Présidente du Comité des sportifs de l'AMA et membre du CRC

## SIGNATAIRES NON CONFORMES EN 2016



Russie  
Kenya  
Mexique  
Espagne  
Azerbaïdjan  
Brésil  
Indonésie

### **RUSSIE (déclarée non conforme le 18 novembre 2015)**

- L'Agence antidopage de Russie (RUSADA) demeure non conforme en date du 27 juin 2017. Cependant, l'AMA a annoncé que sur la recommandation du CRC, elle autorise désormais RUSADA à planifier et à coordonner des contrôles avec ses agents de contrôle du dopage (ACD) sous la supervision d'experts internationaux nommés par l'AMA et de l'Agence antidopage du Royaume-Uni (UKAD).

### **KENYA (déclaré non conforme le 12 mai 2016)**

- ADAK a résolu ses problèmes et a été retirée de la liste des signataires non conformes.

### **MEXIQUE, ESPAGNE, AZERBAÏDJAN, BRÉSIL ET INDONÉSIE (déclarés non conformes le 20 novembre 2016)**

- Le Comité national antidopage du Mexique et l'Agence espagnole de protection de la santé dans le sport ont été déclarés non conformes en 2016 suite à la décision rendue en 2015 par le Conseil de fondation de les inscrire sur une « liste de surveillance ».
- L'Agence nationale antidopage d'Azerbaïdjan et l'Agence antidopage brésilienne ont été jugées non conformes au Code en raison d'un cadre juridique non conforme.
- L'Agence antidopage indonésienne a été déclarée non conforme pour avoir utilisé un laboratoire non accrédité par l'AMA et n'avoir fourni aucune preuve que la situation avait été corrigée.

Toutes ces OAD ont depuis résolu leurs problèmes et ont été retirées de la liste des signataires non conformes.

## SOUTIEN AU RETOUR À LA CONFORMITÉ DE RUSADA

RUSADA a été déclarée non conforme le 18 novembre 2015 suite aux conclusions présentées dans la première partie du rapport de la Commission Pound, qui a mis en évidence un dopage étendu dans l'athlétisme russe. Depuis, l'AMA, UKAD

et les experts indépendants de l'Agence travaillent sans relâche avec RUSADA à rebâtir un système antidopage digne de confiance et robuste en Russie et à aider RUSADA à redevenir conforme.

## PRIORITÉ



Publication de la deuxième partie du Rapport d'enquête McLaren



Soutien aux OAD concernées

### **Gérer les résultats du Rapport d'enquête McLaren**

Le 9 décembre 2016, le professeur Richard McLaren a publié la deuxième partie de son rapport sur les allégations faites par Grigory Rodchenkov au New York Times en mai 2016. La deuxième partie du rapport a reconfirmé les manipulations institutionnalisées des procédures de contrôle du dopage en Russie qui avaient été dévoilées dans la première partie publiée le 18 juillet 2016, et a fourni une indication du nombre de sportifs qui en ont profité.

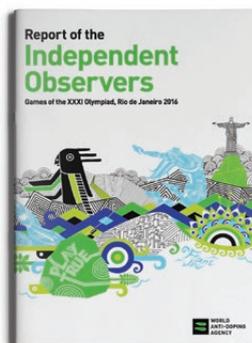
Il est important de réitérer que l'enquête n'a jamais eu pour objet d'établir si des sportifs individuels avaient commis des violations des règles antidopage (VRAD)

aux termes du Code. Le mandat de l'enquête indépendante du professeur McLaren précisait clairement qu'il pourrait ne pas y avoir de preuves suffisantes pour poursuivre les sportifs identifiés comme ayant commis une VRAD.

Peu après le 9 décembre 2016, les OAD ont reçu l'information pertinente pour passer en revue, dans chaque cas, les preuves disponibles avant de décider d'ouvrir une procédure. L'AMA continuera de fournir tout son soutien aux OAD, auxquelles il appartient la décision d'ouvrir une procédure ou non. Comme toujours, l'AMA conserve son droit d'appel de toute décision devant le Tribunal arbitral du sport.

## PROGRAMME DES OBSERVATEURS INDÉPENDANTS

 Présence aux  
Jeux de Rio



Le programme des observateurs indépendants (OI) de l'AMA est un autre élément de la supervision de la mise en œuvre du Code et des Standards internationaux par les signataires. Depuis 2000, le programme des OI a contribué à renforcer la confiance des athlètes et du public dans les programmes de contrôle du dopage et de gestion des résultats lors de grandes manifestations sportives. Les OI supervisent de façon aléatoire et font rapport sur toutes les phases du processus de contrôle du dopage et de gestion des résultats, d'une manière neutre et sans parti pris.

En 2016, l'équipe des OI a été présente aux Jeux olympiques et paralympiques d'été de Rio, avec pour mandat de superviser les programmes de contrôles de ces deux manifestations, et de soutenir la collaboration entre

les différents comités d'organisation, le Comité international olympique (CIO), le Comité international paralympique (CIP) et l'organisation nationale antidopage (ONAD) du Brésil.

L'AMA a conclu des accords avec le CIO et le CIP pour que le programme des OI soit intégré aux Jeux. Pour la première fois dans l'histoire des Jeux olympiques, les membres de l'équipe des OI ont été présents depuis l'inauguration du Village des athlètes afin de superviser le programme de contrôles et le fonctionnement du laboratoire. Pour les Jeux paralympiques, les OI ont également commencé leur tâche plus tôt qu'auparavant.

Chaque équipe d'observateurs indépendants a remis un rapport de ses constatations au CIO et au CIP, que l'AMA a publié sur son site Web.



## GROUPE DE TRAVAIL POUR LA COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS ET LES CONTRÔLES AVANT RIO



Protocole d'entente  
(AMA et CIO)



Sept ONAD désignées  
membres du groupe  
de travail



1 333  
recommandations

En février 2016, l'AMA et le CIO ont signé un protocole d'entente visant à créer un groupe de travail composé d'experts indépendants pour établir des plans de contrôles ciblés fondés sur des renseignements avant et durant les Jeux de Rio.

L'AMA a désigné un groupe de sept ONAD (de l'Afrique du Sud, de l'Australie, du Canada, du Danemark, des États-Unis, du Japon et du Royaume-Uni, ce dernier pays assurant le secrétariat) pour former le groupe de travail, supervisé par l'Agence et financé par le CIO.

Du mois de mars 2016 à l'inauguration du Village des athlètes à Rio le 24 juillet 2016, le groupe a concentré son travail sur 10 sports présentant les risques de dopage les plus élevés et, dans ces sports, sur les sportifs les plus susceptibles de figurer parmi les huit premiers à Rio. Ces activités ont permis d'identifier 1 333 sportifs méritant l'attention du groupe de travail en raison d'un manque apparent de contrôles adéquats ou de l'absence d'information sur les contrôles prévus.

Sur ces 1 333 recommandations :

- 39,6 % ont été acceptées par la FI/ l'ONAD concernée, qui a pris toutes les mesures nécessaires.
- 22,6 % ont été acceptées et ont donné lieu à des mesures partielles (prélèvement d'échantillons d'urine, mais pas de sang, par exemple).
- 33 % ont été refusées ou la FI/ l'ONAD concernée n'a fourni aucune réponse.
- 4,8 % ont porté sur des sportifs qui n'ont finalement pas participé aux Jeux.

Concernant les 33 % de recommandations qui n'ont pas été suivies, le groupe de travail a ciblé les sportifs concernés pour réaliser ses propres contrôles avant Rio, avec l'approbation de l'AMA. De plus, les OAD concernées font l'objet d'une surveillance particulière dans le cadre du programme de supervision de la conformité mené par l'AMA.

Les recommandations ont donné lieu à 15 résultats d'analyse anormaux, répartis entre six sports et 12 nationalités, à l'issue de contrôles effectués par huit FI et ONAD différentes.

Les résultats montrent que le groupe de travail a réussi à identifier les athlètes à risque, en conséquence de quoi des sportifs qui avaient pris des substances interdites avant Rio ont été privés de Jeux.

Un groupe de travail similaire sera mis en place pour les Jeux d'hiver de PyeongChang 2018. Il tiendra compte des recommandations de son homologue de Rio pour s'assurer – en collaboration avec les ONAD et les FI – que les sportifs participant aux Jeux soient soumis à des contrôles proportionnels et efficaces maximisant à la fois la détection et la dissuasion pendant la période précédant les Jeux.



---

## Relations avec les sportifs

---

Les sportifs sont au cœur de toutes les activités de l'AMA. Notre stratégie de relations avec les sportifs vise à mobiliser les sportifs du monde entier, quel que soit leur niveau, et à les éduquer pour leur faire mieux comprendre les règles du Code qui les concernent et développer leur conscience d'appartenance à une même communauté.

## COMITÉ DES SPORTIFS

### Comité des sportifs 2016\*

**Beckie Scott, présidente**

Canada  
Ski de fond

**Victoria Aggar**

Royaume-Uni  
Para-aviron

**Claudia Bokel**

Allemagne  
Escrime

**Kirsty Coventry**

Zimbabwe  
Natation

**Fabiana De Oliveira**

Brésil  
Volleyball

**Francis Dodoo**

Ghana  
Saut en longueur/triple saut

**Matthew Dunn**

Australie  
Natation

**Tony Estanguet**

France  
Canoë slalom

**Petr Koukal**

République tchèque  
Badminton

**Kaveh Mehrabi**

Iran  
Badminton

**Andréanne Morin**

Canada  
Aviron

**Koji Murofushi**

Japon  
Lancer du marteau

**Adam Pengilly**

Royaume-Uni  
Skeleton

**Mariana Quintanilla**

Pérou  
Tir

**Ben Sandford**

Nouvelle-Zélande  
Skeleton

**Lauryn Williams**

États-Unis  
Athlétisme/bobsleigh

\*Sport(s) dans lequel (lesquels) le membre du Comité concourt ou a concouru au niveau élite.

### Le Comité des sportifs de l'AMA représente la voix des sportifs propres du monde entier et encourage l'intégrité et l'équité pour le sport et les sportifs.

L'AMA et les sportifs du monde entier peuvent compter sur un Comité des sportifs très engagé et très actif, dont presque tous les membres travaillent activement à l'avancement du mandat du Comité et à la promotion du mouvement antidopage d'une manière ou d'une autre dans leur pays ou leur sport.

Tout au long de l'année, chaque membre cherche à obtenir les points de vue de sa fédération internationale (FI), de son organisation nationale antidopage (ONAD), de son comité national olympique (CNO) et d'autres groupes de sportifs afin d'en faire part régulièrement à l'AMA pour qu'elle intègre ces commentaires dans ses programmes et politiques. Il s'agit d'une communication bilatérale. Les membres du Comité des sportifs prennent part aux programmes de l'AMA, comme le programme de sensibilisation des sportifs et le programme des observateurs indépendants.

Beckie Scott, présidente du Comité, s'en fait la porte-parole devant le Comité indépendant de révision de la conformité, dont elle est une membre active.

Dans la foulée des enquêtes indépendantes Pound et McLaren, le Comité des sportifs de l'AMA a également parlé au nom des sportifs propres en 2016 plus que jamais auparavant.

Les membres du Comité ont exprimé énergiquement auprès de l'AMA et du CIO leur désir de voir davantage d'enquêtes et présenté un front uni pour demander la protection des droits des sportifs propres, ainsi que des conséquences pour les systèmes corrompus.

Le 25 mai 2016, Beckie Scott a prononcé une allocution lors du Forum des athlètes de l'Organisation sportive panaméricaine à Miami, où elle a fait le commentaire suivant : « La Commission des athlètes du CIO et le Comité des sportifs de l'AMA sont les défenseurs d'un sport propre, pratiqué par des sportifs propres. Nous continuerons de nous faire le porte-voix des sportifs et de défendre des causes qui nous semblent justes. »

Après la publication du rapport d'enquête McLaren en juillet 2016, le Comité a exprimé très clairement son appui aux résultats du rapport.



## PROGRAMME DE SENSIBILISATION DES SPORTIFS



Sensibilisation accrue



Promotion du sport propre



Promotion auprès de milliers de sportifs



Trois grandes manifestations multisports en 2016



Quiz Franc Jeu (en 39 langues)



Mots-clics #cleansport et #playtruerio



Évaluation après les Jeux



Approche de partenariat

L'AMA mène un Programme de sensibilisation des sportifs à la lutte contre le dopage et un Programme de sensibilisation « héritage ». Ces programmes contribuent à forger l'avenir des sportifs en éveillant les consciences à l'égard de la lutte antidopage et en faisant la promotion du sport propre auprès de milliers de sportifs et de membres de leur entourage à l'échelle mondiale.

Nous avons conçu notre programme de sensibilisation de manière à toucher le plus grand nombre de sportifs afin de leur fournir des informations antidopage, du matériel pédagogique et un sentiment d'appartenance à une communauté de sportifs propres.

Des experts sont recrutés au sein des ONAD, des FI et d'autres organisations et encouragés à adopter les programmes et à les faire connaître à leurs partenaires lorsqu'ils retournent chez eux.

### Réalisations

L'AMA s'est rendue à trois grandes manifestations multisports en 2016 pour y mener son programme de sensibilisation :

- Jeux olympiques de la jeunesse – Lillehammer, Norvège (février)
- Jeux olympiques – Rio de Janeiro, Brésil (août)
- Jeux paralympiques – Rio de Janeiro, Brésil (août)

Des leaders de la lutte antidopage de différentes régions du monde et des membres du Comité des sportifs de l'AMA ont participé à chacune de ces manifestations. Tous les programmes ont présenté le quiz Franc Jeu, et les sportifs et leur entourage ont été invités à signer le serment « Tout athlète a droit à un sport propre » en ajoutant l'empreinte de leur main et leur signature sur une bannière.

Les participants au programme de sensibilisation ont eu l'occasion de tester leurs connaissances au moyen du quiz Franc Jeu, maintenant traduit en 39 langues, et de gagner un chapeau, en Norvège, et un t-shirt avec un logo spécial, au Brésil. Les médias sociaux ont été exploités lors des deux manifestations, avec les mots-clics #cleansport aux Jeux olympiques de la jeunesse et #playtruerio à Rio. Aux Jeux olympiques et paralympiques, une évaluation du format des activités de sensibilisation de l'AMA lors de grandes manifestations a été réalisée. Sur 548 réponses reçues, 93 % des participants à ce sondage se sont dits extrêmement ou très satisfaits de leur visite et susceptibles ou très susceptibles de recommander à d'autres une visite du centre de sensibilisation de l'AMA.

### Programme de Sensibilisation « héritage » de l'AMA

L'AMA a poursuivi son Programme de sensibilisation « héritage » en 2016 en apportant un soutien direct additionnel aux OAD dans l'élaboration et la réalisation de leurs programmes de

« Le centre de sensibilisation est formidable pour tous les sportifs, mais, surtout, il les informe de ce qu'ils devraient faire ou ne pas faire. »

Sportif du Lesotho





sensibilisation antidopage, et en leur fournissant des outils, du matériel et des idées pour mener à bien leurs futures activités de sensibilisation.

Le programme de sensibilisation « héritage » de l'AMA est fondée sur le partenariat. L'AMA et les fédérations internationales (FI) partagent les coûts et les responsabilités liées au développement, depuis la planification jusqu'à la mise en place et à l'exécution des programmes. En janvier 2016, l'AMA s'est associée à la Fédération internationale de bobsleigh et de skeleton (IBSF) pour mener ce programme durant l'étape de la Coupe du monde de Lake Placid, aux États Unis. L'équipe de sensibilisation était composée de Ben Sandford et Lauryn Williams, membres du Comité des sportifs de l'AMA. Lauryn Williams a été la première sportive américaine à participer et à gagner une médaille aux Jeux d'été (athlétisme) ainsi qu'aux Jeux d'hiver (bobsleigh), tandis que Ben Sandford est un sportif expérimenté qui a participé deux fois aux Jeux olympiques en skeleton.

Un deuxième Programme de sensibilisation « héritage » de l'AMA a été déployé en juillet 2016 lors des Championnats du monde sur piste juniors de l'Union Cycliste International (UCI) à Aigle, en Suisse. Le cyclisme ayant connu des problèmes de dopage importants, cet événement de sensibilisation a été d'autant plus significatif qu'il confirmait le désir et l'engagement de l'UCI de créer un environnement propice au sport propre pour la nouvelle génération de cyclistes, qui déterminera l'avenir de son sport.

*« Ce programme devrait être utilisé à l'occasion non seulement des grandes manifestations comme les Jeux olympiques, mais aussi de tous les événements régionaux et nationaux s'adressant aux écoles et aux sports locaux. »*

Entraîneur des Seychelles



Demandes constantes  
des OAD



145 OAD depuis 2010

## Modèle de Sensibilisation

L'AMA a également reçu, et continue de recevoir, des demandes d'OAD qui souhaitent utiliser le modèle de sensibilisation dans le cadre de leurs propres initiatives.

La trousse de démarrage offerte gratuitement comprend des bannières Franc Jeu, des dépliants sur antidopage, des vidéos et le quiz Franc Jeu. Plus de 145 OAD ont demandé leur version du modèle de sensibilisation depuis son lancement en 2010.



*« La tenue du Programme de sensibilisation « héritage » de l'AMA aux Championnats du monde sur piste juniors de l'UCI fait partie intégrante de l'engagement de l'UCI à sensibiliser la jeune génération et à renforcer la responsabilité des cyclistes de dire non au dopage. Notre association avec l'AMA illustre également tout ce que nous faisons avec elle pour protéger les droits des sportifs propres. »*

**Brian Cookson**  
Président de l'UCI



---

# Éducation

---

## PRIORITÉ

 Accroître l'éducation axée sur la recherche en matière de lutte contre le dopage

 S'assurer que tous les partenaires développent des programmes d'éducation fondée sur les valeurs

 Discussions initiales sur un Standard international pour l'éducation et l'information

### Accroître et renforcer l'éducation axée sur la recherche en matière de lutte contre le dopage, notamment en élaborant un Standard international

Le département Éducation de l'AMA a développé de nouveaux programmes et réussi à susciter un intérêt accru envers les programmes d'éducation antidopage dans le monde entier. Ses ressources peuvent aider les partenaires à promouvoir leurs propres initiatives. Depuis 2016, l'objectif est de faire en sorte que tous nos partenaires établissent des programmes d'éducation fondée sur les valeurs et les intègrent dans tous les secteurs du domaine sportif.

En 2016, les résultats d'une revue de la littérature actuelle sur la recherche en sciences sociales, commandée par l'AMA, ont confirmé que l'éducation demeure l'un des moyens les plus efficaces et les plus fondamentaux pour changer la

culture du dopage dans le sport. En outre, la recherche a clairement indiqué que tous les programmes d'éducation doivent être fondés sur des preuves et évalués sur le plan de l'efficacité.

La recherche confirme également qu'il faut en faire davantage pour rehausser l'importance de l'éducation et pour guider les partenaires dans la création de programmes efficaces. Pour combler cette lacune, des discussions initiales ont eu lieu en 2016 sur la mise en valeur de l'éducation au sein du Programme mondial antidopage par la création d'un Standard international pour l'éducation et l'information. La conformité aux Standards internationaux est obligatoire pour tous les signataires du Code.

## RÉALISATIONS



 Guide du sport propre à l'usage des parents

 Partenariat pour l'éducation – Éducation sur les valeurs associées au sport

### Guide du sport propre à l'usage des parents

Pour donner suite à une suggestion du Comité Éducation, un outil a été créé en 2016 afin d'informer les parents des meilleurs moyens pour promouvoir le sport propre dans le cadre du développement athlétique de leurs enfants en prévenant le dopage. Le guide est offert en anglais, en français et en espagnol. Cette ressource offerte en ligne dirige les parents vers des sources d'information additionnelles et aborde les sujets suivants :

- Promouvoir des valeurs importantes
- Déterminer si une culture sportive est saine
- Optimiser l'alimentation et connaître les risques liés aux compléments
- Identifier les facteurs de risque du dopage et les périodes de vulnérabilité
- Protéger les sportifs propres et prévenir le dopage
- Réagir si un enfant utilise des substances améliorant la performance

### Partenariat pour l'éducation – Éducation sur les valeurs associées au sport

Le Groupe Partenariat pour l'éducation, qui comprend l'AMA, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Comité international olympique (CIO), le Comité international paralympique (CIP), le Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport (CIEPSS) et le Comité international pour le Fair Play (CIFP), s'est réuni à Montréal en août 2016. Cette rencontre avait pour objectif principal de rassembler des experts afin qu'ils procèdent à un examen par les pairs des ressources créées jusque-là et qu'ils recommandent des améliorations tout en préservant la convivialité. Cette ressource est conçue pour aider les éducateurs à intégrer l'éducation fondée sur les valeurs à leurs programmes scolaires. Elle devrait être publiée en format imprimé et en version interactive (PDF) en 2018.



Manuel universitaire



Trousse d'outils en ligne pour les médecins du sport



Recherche en sciences sociales



Outils de formation en ligne

## Manuel universitaire électronique

En juillet 2016, l'AMA a assisté à un forum de la Fédération internationale du sport universitaire (FISU) à Montpellier, en France. Le forum a été l'occasion de présenter le Manuel universitaire sur la lutte contre le dopage pour les étudiants (créé en prévision de l'Universiade d'été de Gwangju 2015) et d'établir un plan pour sa diffusion.



## Trousse d'outils en ligne pour les médecins du sport

Le CIO a travaillé en partenariat avec l'AMA pour enrichir la Trousse d'outils en ligne des médecins du sport en y ajoutant des ressources d'éducation axées sur les Jeux. Pour la première fois, le CIO a rendu le cours obligatoire, en 2016, afin que tous les médecins concernés reçoivent leur accréditation avant de prendre part aux Jeux olympiques d'été de Rio. Au total, plus de 1 500 médecins d'équipe, pharmaciens, physiothérapeutes et autres professionnels de la santé ont suivi le cours avant les Jeux.



## Recherche en sciences sociales

Le Comité de révision des projets de recherche en sciences sociales s'est réuni à Montréal le 5 octobre 2016 pour examiner les 17 projets soumis dans le cadre de l'appel de propositions annuel. Cette démarche a été suivie, le 6 octobre, d'une téléconférence avec le Comité Éducation pour étudier les recommandations du groupe d'experts. Les propositions ont été soumises à l'approbation du Comité exécutif de l'AMA en novembre.



## Outils de formation en ligne de l'AMA

Les outils de formation en ligne de l'AMA ont été regroupés sur une plateforme commune dans un souci d'uniformité et d'optimisation des coûts. Cette plateforme d'éducation universelle fournira, d'ici la fin de 2017, un environnement unique pour héberger tous les outils de formation en ligne actuels et futurs.







---

# Renseignements et enquêtes

---

## PRIORITÉ



Créer un réseau d'enquêteurs antidopage parmi les OAD



Créer un programme efficace pour les lanceurs d'alerte

### Renforcer les pouvoirs d'enquête de l'AMA grâce à des mesures comme la création d'un réseau d'enquêteurs antidopage parmi les organisations antidopage (OAD) et à un programme efficace pour les lanceurs d'alerte

Pour détecter les contrevenants et les traduire devant la justice, il faut mener des enquêtes méticuleuses et approfondies.

les rumeurs et les faits. Ces enquêtes ont aussi souligné le rôle capital des lanceurs d'alerte, qui se sont révélés une source inestimable de renseignements.

En 2015, de nouvelles dispositions du Code mondial antidopage (le Code) ont autorisé l'AMA à entreprendre ses propres enquêtes. Résultats de ces nouveaux pouvoirs, la Commission Pound indépendante et l'Enquête McLaren indépendante ont permis de lever le voile sur des activités de dopage systémique. Grâce à ces enquêtes novatrices, l'AMA et le reste du monde sportif ont pu faire la distinction entre

Tout cela a fait apparaître la nécessité d'une méthode d'enquête professionnelle et structurée afin de détecter le dopage à grande échelle. La collecte de renseignements et l'adoption d'une approche d'enquête rigoureuse nous permettront d'attraper un plus grand nombre de personnes qui tentent de porter atteinte aux valeurs de l'esprit sportif et du franc jeu.

## RÉALISATIONS



Renforcer le nouveau département Renseignements et enquêtes

Dans cette optique, un nouveau département Renseignements et enquêtes a été créé en 2016 pour recueillir des renseignements et mener des enquêtes sur les allégations de dopage. Outre notre nouveau directeur, Renseignements et enquêtes, l'équipe se compose de deux enquêteurs à plein temps, de deux analystes de données à plein temps et d'un coordonnateur. L'équipe est indépendante de la direction de l'AMA, ce qui permet de préserver son autonomie.

Aussi en 2016, pour faire suite à une proposition du directeur général de l'AMA, une politique sur les renseignements et les enquêtes a été rédigée, puis approuvée par le Conseil de fondation de l'Agence en mai 2017. Cette politique explique comment le département Renseignements et enquêtes effectuera son travail et mènera les enquêtes, comme il est indiqué ci-dessous.

### PROCESSUS D'ENQUÊTE

#### COLLECTE



L'équipe Renseignements et enquêtes commence par recueillir de l'information, notamment par des entrevues avec les auteurs des allégations, ainsi que des preuves corroborantes dans le respect de la confidentialité.

#### ANALYSE



Un analyste est affecté au dossier, ainsi qu'un expert scientifique, au besoin. Leur travail consiste à évaluer la qualité de l'information et de sa source.

#### ENQUÊTE



La phase d'enquête requiert une coordination avec les équipes internes de l'AMA ainsi que des partenaires externes tels que les organisations nationales antidopage, les fédérations internationales et les forces de l'ordre.

#### CONCLUSION



Après une enquête sur les allégations, on détermine si le dossier exige un suivi additionnel ou s'il peut être clos.

À chaque étape du processus, la priorité est de tenir l'informateur au courant et d'assurer la confidentialité de son identité.



## Programme de lanceurs d'alerte – Brisez le silence!

En 2016, le département a aussi conçu un nouveau Programme de lanceurs d'alerte et une politique qui garantit l'anonymat des lanceurs d'alerte. Ce programme prévoit qu'une enquête approfondie soit menée sur les allégations, que les lanceurs d'alerte soient tenus au courant de la progression de l'enquête et que leurs droits soient protégés. En mars 2017, l'AMA a lancé une nouvelle plateforme numérique sécurisée,

baptisée « Brisez le silence! », que les sportifs et toutes les personnes qui possèdent des renseignements peuvent utiliser pour signaler une violation présumée des règles antidopage aux termes du Code, toute non-conformité au Code ou tout acte ou toute omission pouvant entraver la lutte contre le dopage dans le sport. La plateforme Brisez le silence! comprend une application sécurisée pour téléphones iPhone et Android, actuellement offerte en version bêta dans l'App Store et sur Google Play.

## Partenariat avec INTERPOL

En octobre 2016, l'AMA et Interpol ont annoncé une initiative menée par Interpol qui vise à aider les pays membres à comprendre et à combattre le trafic de substances améliorant la performance par une analyse ciblée de cette activité criminelle. Appuyé par l'AMA et par l'École des sciences criminelles de l'Université de Lausanne (UNIL), le projet Energia porte sur les substances utilisées

exclusivement dans le but d'améliorer la condition physique et la performance sportive. L'AMA et Interpol, qui financent le projet, collaborent à la lutte contre le dopage dans le sport depuis 2009. En conjuguant leurs efforts, ces deux organisations sont mieux à même de partager des renseignements sur les méthodes de trafic, sur les fabricants de substances dangereuses et sur les personnes qui les distribuent aux sportifs à la recherche d'un avantage.

## PROCHAINES ÉTAPES

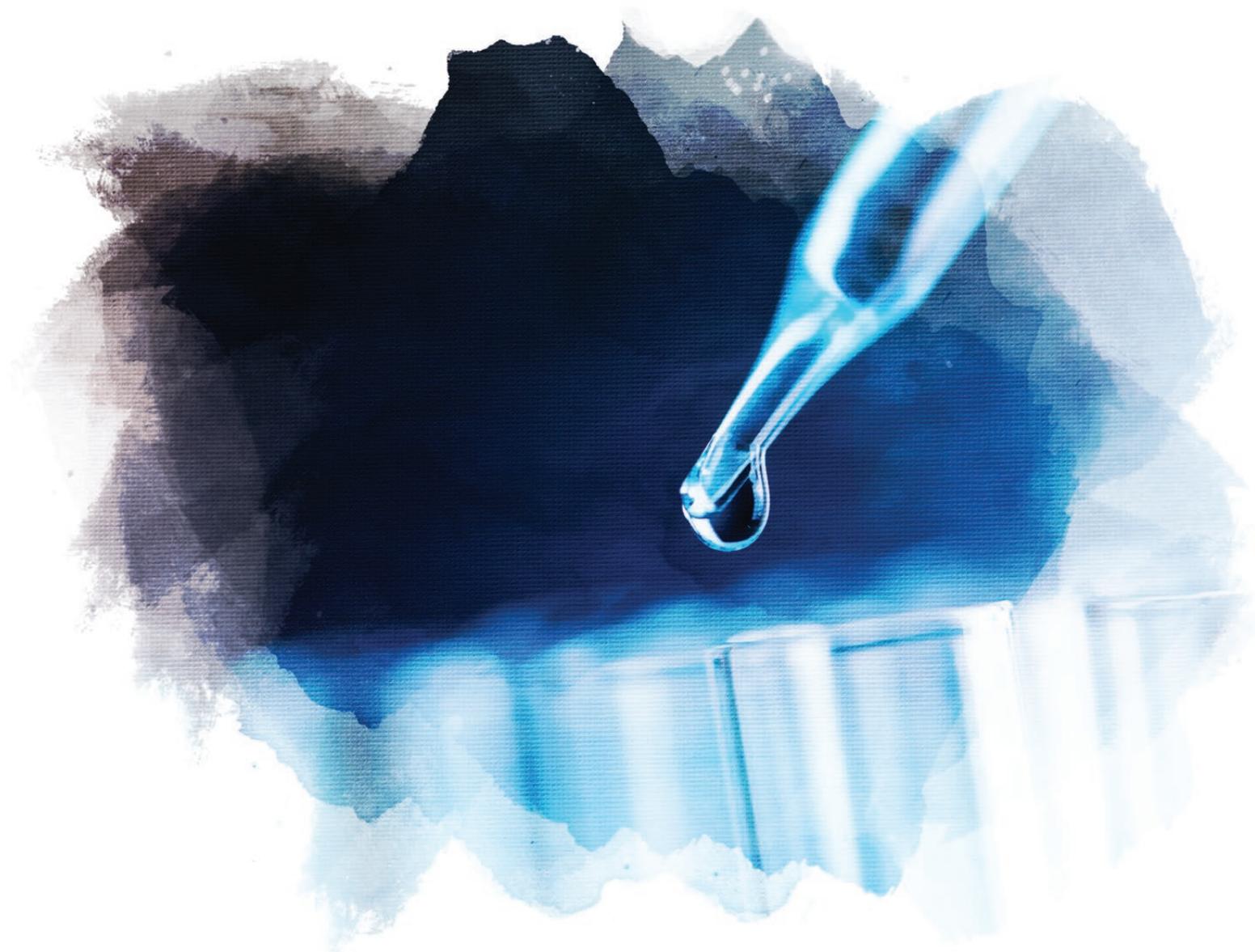


Tirer parti du succès du programme Brisez le silence!

Le département Renseignements et enquêtes continuera de renforcer ses capacités et de tirer parti du succès du programme Brisez le silence! Il cherche également à établir un solide réseau d'enquêteurs avec les organisations

antidopage. À cet égard, l'équipe a tenu, en mai 2017, une réunion de lancement au siège d'Interpol à Lyon, en France, où la discussion a porté surtout sur les futures perspectives de collaboration.





---

# Science et médecine

---

## PRIORITÉ



Résultats de grande qualité et système de laboratoires très performant



Renforcement du processus d'accréditation des laboratoires

### Examiner le modèle des laboratoires et renforcer le processus d'accréditation des laboratoires pour obtenir des résultats de grande qualité et un système analytique très performant

Le système de contrôles antidopage à l'échelle mondiale est desservi par un réseau de laboratoires accrédités par l'AMA qui analysent les échantillons, communiquent les résultats d'analyse (résultats négatifs, anormaux, atypiques et les données du Passeport biologique de l'athlète [PBA]) et saisissent l'information dans le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS).

Un système de contrôles robuste et fiable permet à la communauté

antidopage d'identifier les tendances du dopage et des activités de contrôle, ainsi que d'apporter une aide plus efficace aux organisations antidopage (OAD) dans la mise en œuvre de programmes de contrôles.

Par le renforcement constant de son processus d'accréditation des laboratoires, l'AMA pourra obtenir des résultats de grande qualité et un système analytique très performant.

## RÉALISATIONS



Programme amélioré d'évaluation et de suivi de la qualité des laboratoires



Groupe de travail sur l'accréditation des laboratoires

En 2016, neuf laboratoires ont été suspendus. Ces suspensions sont le résultat direct du programme amélioré d'évaluation et de suivi de la qualité des laboratoires de l'AMA, qui comprend :

- un Système d'évaluation externe de la qualité (EQAS) plus sévère; et
- des visites de laboratoire plus fréquentes par des experts indépendants et le personnel de l'AMA.

Pour mettre à profit l'efficacité accrue de notre évaluation de la qualité des laboratoires – et continuer de renforcer la confiance des sportifs à l'égard du

système antidopage – en novembre 2016, le Conseil de fondation de l'AMA a convenu de mettre en place un groupe de travail sur l'accréditation des laboratoires ayant le mandat d'assurer des résultats de haute qualité et un système analytique très performant.

Les cinq membres du groupe de travail se sont déjà réunis à deux reprises. Un processus de consultation des partenaires a été lancé en juillet 2017, à l'issue duquel les recommandations seront présentées au Conseil de fondation à sa réunion en novembre 2017.

## PRIORITÉ



Développer davantage le programme du PBA



Cadre légalement validé



Identification de nouveaux biomarqueurs officiels

### Étoffer le programme du PBA grâce à l'intensification des analyses de suivi et à la recherche de nouveaux biomarqueurs

De nombreuses fédérations internationales et organisations nationales antidopage utilisent maintenant le PBA pour créer des programmes antidopage stratégiques. L'AMA s'est engagée à prendre en charge le développement de cet outil et à en exploiter le vaste potentiel.

Actuellement, 48 OAD utilisent le module hématologique du PBA et déclarent leurs résultats dans ADAMS. Depuis 2010, le PBA a donné lieu à la détection de 129 violations des règles antidopage par 10 OAD.

Le PBA fournit un cadre légalement validé pour l'utilisation d'un profilage longitudinal des biomarqueurs afin de détecter le dopage. Avec l'ajout de nouveaux biomarqueurs officiels, la sensibilité et la spécificité du PBA pour reconnaître diverses substances dopantes peuvent être sans cesse améliorées. L'identification de nouveaux biomarqueurs pour le PBA constitue donc une priorité pour l'AMA.

## RÉALISATIONS



Feuille de route vers la découverte et l'utilisation de nouveaux biomarqueurs dans le PBA



Recommandations du Groupe de travail ad hoc d'experts pour le PBA

Le 8 novembre 2016, l'AMA a convoqué une réunion d'experts en biomarqueurs et en biologie systémique pour établir une feuille de route vers la découverte et l'utilisation de nouveaux biomarqueurs dans le PBA. Cette stratégie s'appuie sur les recommandations antérieures du Groupe de travail ad hoc d'experts pour le PBA quant au développement de biomarqueurs additionnels ciblant principalement les agents stimulants de l'érythropoïèse (ASE), les stéroïdes anabolisants et l'hormone de croissance humaine (hGH). Un biomarqueur idéal de dopage serait détectable dans le sang et/ou l'urine et devrait présenter une spécificité et une sensibilité élevées à la substance dopante en question. La facilité et le coût d'analyse, la variabilité entre laboratoires et la capacité de détection de multiples marqueurs sont des points critiques à considérer dans une éventuelle mise en œuvre de nouveaux marqueurs.

Ce groupe a formulé des recommandations précises concernant les stratégies de financement, les approches analytiques pour la découverte de biomarqueurs, la mise en œuvre dans les analyses de routine et le partage des données. La feuille de route établie par le groupe propose que l'AMA finance des essais cliniques ciblés afin de produire des échantillons de haute qualité à analyser selon des techniques protéomiques, métabolomiques et, si les fonds le permettent, transcriptomiques.

Dans le prolongement des recommandations du Groupe de travail ad hoc d'experts pour le PBA, le premier appel d'offres pour des projets de recherche ciblée sur l'identification de marqueurs capables de différencier les effets d'hypoxie de l'utilisation d'agents stimulant l'érythropoïèse a été publié en janvier 2017.

## PRIORITÉ



Approfondir les connaissances scientifiques



S'associer à des sociétés pharmaceutiques

### Liste des interdictions

Le 1<sup>er</sup> octobre 2016, l'AMA a publié la Liste des substances et méthodes interdites 2017 (la Liste) sur son site Web et envoyé un avis à cet effet à ses partenaires. L'Agence a publié simultanément une note explicative sur les principales modifications apportées à la Liste 2017 et au programme de surveillance de 2017.

## Approfondir les connaissances scientifiques notamment aux fins de la Liste des interdictions et de l'évaluation de la prévalence du dopage

La recherche scientifique donnera lieu à des progrès dans la lutte contre le dopage dans les années à venir. Sans des recherches éclairées et fondées sur les faits, la communauté antidopage ne sera pas en mesure d'identifier les nouvelles tendances des comportements de dopage, les nouvelles substances, les nouveaux mécanismes de livraison ou les nouvelles méthodes de détection.

Grâce à la recherche, nous serons en mesure de détecter les substances que pourraient utiliser les sportifs à l'avenir pour améliorer leur performance.

Cette démarche est entreprise en partenariat avec les sociétés pharmaceutiques. Il s'agit d'une relation de symbiose : ces sociétés spécialisées sont les mieux placées pour identifier

les substances au potentiel dopant (même si elles ne les commercialisent pas), tandis que l'AMA contribue au développement de nouveaux contrôles antidopage pour prévenir l'abus de ces substances.



## PROGRAMME DE RECHERCHE DE L'AMA



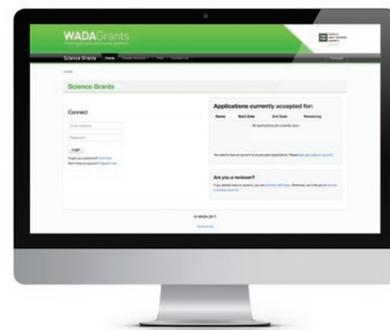
Appel d'offres pour des projets de recherche scientifique



85 offres en cours d'examen

Depuis 2001, l'AMA a investi plus de 70 millions de dollars américains dans la recherche scientifique au moyen du financement provenant des gouvernements, du CIO et d'autres partenaires.

L'AMA a lancé un appel d'offres pour des projets de recherche scientifique le 29 novembre 2016. À l'échéance, le 15 février 2017, 85 offres avaient été reçues. Elles font maintenant l'objet d'un examen par un groupe d'experts externes indépendants.



## FONDS DE RECHERCHE SPÉCIAUX



Appel d'offres concernant les biomarqueurs des ASE et de l'hypoxie

Un appel d'offres a été publié le 1<sup>er</sup> février 2017 pour des projets de recherche sur les biomarqueurs des ASE et de l'hypoxie en lien avec le PBA. La date limite pour soumettre un projet était le 1<sup>er</sup> mars 2017. Neuf projets ont

été reçus et six sont en cours d'examen par un groupe d'experts externes indépendants. Les projets retenus seront soumis à l'approbation du Comité exécutif en septembre 2017.

## AUTORISATIONS D'USAGE À DES FINS THÉRAPEUTIQUES (AUT)



Surveillance du processus d'AUT

Le département Science et médecine de l'Agence surveille activement le processus d'AUT. En plus d'examiner les AUT accordées, l'AMA offre un soutien constant aux sportifs, aux fédérations internationales, aux organisations nationales antidopage et aux organisations responsables de grandes manifestations. Avec l'assistance de

médecins spécialistes du monde entier, l'AMA met régulièrement à jour les Lignes directrices pour l'AUT à l'intention des médecins (publiées sur son site Web) pour mieux faire comprendre des problèmes de santé particuliers et les exigences des autorisations d'usage à des fins légitimes et acceptables de certains médicaments interdits.

## PARTENARIAT AVEC L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE



Partenariat mondial pour la prévention des cas de mésusage et d'abus de médicaments pour dopage dans le sport

En octobre 2016, l'AMA et Astellas Pharma Inc. ont annoncé un partenariat mondial visant à prévenir le mésusage et l'abus de médicaments aux fins de dopage dans le sport. Essentiellement, Astellas informe l'AMA pendant l'étape de développement des composés de tout potentiel d'abus dans le sport, et l'Agence s'engage à informer Astellas de toutes les preuves d'approvisionnement de ses

composés sur le marché noir qu'elle pourrait découvrir.

Ce partenariat part du principe que les conséquences du dopage s'étendent bien au-delà des sportifs d'élite et touchent l'ensemble de la société. Astellas se joint ainsi aux autres sociétés pharmaceutiques qui ont conclu des ententes similaires avec l'AMA.



---

# Contrôles

---

## PRIORITÉ



Établir une ACI

### Poursuivre l'évaluation de l'établissement d'une autorité de contrôle indépendante (ACI)

En novembre 2015, lors du Sommet olympique, l'AMA a été invitée à explorer la possibilité d'établir une ACI pour aider les fédérations internationales (FI) à déléguer leurs programmes antidopage à un organisme indépendant. Elle ne modifierait pas les responsabilités des FI en vertu du Code, car celles-ci demeureraient responsables de la conformité au Code.

En novembre 2016, l'AMA a accepté de constituer un groupe de travail, qui s'est réuni plusieurs fois en 2016, pour évaluer la faisabilité du projet et l'à-propos d'une ACI.

En mai 2017, le Conseil de fondation a approuvé le mécanisme de nomination des membres du conseil de l'ACI, ainsi que les principes établis plus tôt par le groupe de travail.

## DOCUMENT TECHNIQUE POUR LES ANALYSES SPÉCIFIQUES PAR SPORT



Établir des niveaux minimaux d'analyse

Le Document technique pour les analyses spécifiques par sport (DTASS) de l'AMA est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il définit les niveaux d'analyse minimaux pour des substances interdites qui ne sont pas incluses dans une analyse d'urine standard, mais qui sont essentielles au dépistage. Ces substances sont notamment les agents stimulants de l'érythropoïèse (ASE), l'hormone de croissance (GH) et les facteurs libérateurs de l'hormone de croissance. Le DTASS est un élément de la mise au point d'un plan de répartition des contrôles robuste et exhaustif, comme l'indiquent le Standard international pour les contrôles et les

enquêtes et les Lignes directrices pour la mise en œuvre d'un programme de contrôles efficace.

Une comparaison entre les données de 2016 provenant du Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) et celles de la même période en 2015 révèle une forte augmentation du nombre d'organisations antidopage qui procèdent maintenant à des contrôles des ASE, de la GH et des facteurs de libération de l'hormone de croissance, et ce, pour beaucoup de nouveaux sports et de nouvelles disciplines.

### Comparaison des données de 2016 par rapport à 2015

#### Agents stimulants de l'érythropoïèse

- 27 AC de plus ont effectué des contrôles de dépistage (210 contre 183)
- 11 sports de plus ont fait l'objet d'analyses (105 contre 94)
- 18 RAA de plus (64 contre 46)

#### Hormone de croissance

- 7 AC de plus ont effectué des contrôles de dépistage (110 contre 103)
- 2 sports de moins ont fait l'objet d'analyses (72 contre 74)
- 3 RAA de plus (6 contre 3)

#### Facteurs de libération de l'hormone de croissance

- 62 AC de plus ont effectué des contrôles de dépistage (207 contre 145)
- 20 sports de plus ont fait l'objet d'analyses (108 contre 88)
- 1 RAA de plus (15 contre 14)



## STATISTIQUES ANTIDOPAGE

Chaque année, l'AMA publie deux rapports de statistiques présentant une synthèse des données reçues des organisations antidopage (OAD) et des laboratoires accrédités.

Le Rapport sur les données de contrôles 2016, qui sera publié sur le site Web de l'AMA au quatrième trimestre de 2017, fournit des données sur les analyses effectuées par les laboratoires accrédités par l'AMA pour les échantillons d'urine et de sang et les échantillons sanguins du Passeport biologique de l'athlète (PBA) recueillis lors des contrôles en compétition (EC) et hors compétition (HC). Les principaux chiffres tirés des données, ainsi que les pourcentages d'écart par rapport aux données de 2015, sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

En complément du Rapport annuel sur les données de contrôles, en avril 2017, l'AMA a publié son rapport 2015 sur les violations des règles antidopage (VRAD) par sport, discipline et autorité de contrôle. Le rapport révèle que 1 929 sanctions ont été imposées pour des violations commises en 2015. Les sanctions ont été signifiées à des sportifs et à des membres du personnel d'encadrement de sportifs de 122 pays et 85 sports, à la suite de contrôles effectués en 2015 et d'autres enquêtes non analytiques réalisées la même année.

Le Rapport annuel sur les données de contrôles antidopage et le Rapport VRAD annuel, qui renferment à ce jour les statistiques sur le dopage les plus complètes, soutiendront grandement les efforts de la communauté antidopage visant à protéger les sportifs propres de tous les pays.

	Nombre total d'échantillons*	Urine	Sang	PBA	EC (U+S)	HC (U+S)	RAA**
<b>2015</b>	328 381	282 193	21 176	25 012	148 299	155 070	3 809
<b>2016</b>	328 086	276 660	23 253	28 173	138 457	161 456	4 814
<b>% d'écart</b>	-0,1 %	-2,0 %	9,8 %	12,6 %	-6,6 %	4,1 %	26,4 %

\*Selon les résultats d'analyse déclarés et non déclarés dans ADAMS.

\*\*497 RAA pour le meldonium seulement ont été déclarés en 2016.





---

## Gestion de l'information et des données

---

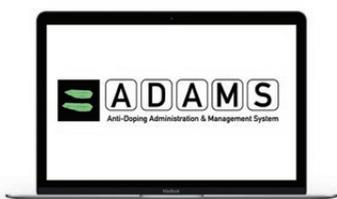
## PRIORITÉ



Faire en sorte qu'ADAMS appuie le système mondial antidopage



Assurer la protection des données des sportifs



### Faire en sorte que le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) fonctionne bien techniquement et de manière sécurisée à l'appui du système mondial antidopage

Des sportifs du monde entier confient divers renseignements personnels à l'AMA. Nous prenons cette responsabilité très au sérieux. La gestion de l'information et des données, en particulier avec ADAMS, représente également une part importante du budget global de l'AMA.

ADAMS sert de répertoire de données pour la localisation des sportifs, les résultats de laboratoires, le Passeport biologique de l'athlète (PBA), les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) et l'information sur les violations des règles antidopage (VRAD). Par la centralisation de cette information, ADAMS relie la communauté antidopage et permet un partage des données entre les organisations antidopage dûment autorisées.

La communauté antidopage peut ainsi compter sur des données plus significatives, sans que les sportifs soient obligés de divulguer leurs renseignements personnels à plusieurs parties, dans un cadre insuffisamment sécurisé.

La sécurité de l'information gagne en complexité au fil du temps. L'AMA sait que pour s'équiper pour l'avenir et être encore plus efficace, ADAMS doit demeurer un outil sûr et fiable ainsi qu'une ressource efficace pour la communauté antidopage. Celle-ci peut être assurée que l'Agence met en place les ressources nécessaires pour assurer la protection des données aujourd'hui et à l'avenir.

## RÉALISATIONS



Sécurité renforcée

### Autres améliorations apportées à ADAMS en 2016

- Ajout de la langue turque
- Améliorations générales du module du PBA
- Améliorations quant aux données déclarées par les laboratoires pour la détection des formes synthétiques de stéroïdes anabolisants androgènes

En 2016, nous avons entrepris d'apporter les améliorations suivantes pour maintenir la sécurité du système ADAMS :

- Imposition d'exigences accrues en matière de complexité des mots de passe depuis le 22 août 2016.
- Mise en œuvre d'améliorations de sécurité pour la récupération des mots de passe.
- Changement complet des mots de passe dans l'environnement de formation d'ADAMS.
- Retrait des comptes inactifs du système ADAMS de production.
- Renforcement de la sécurité des accès, par l'activation de questions d'identification personnelle comme moyen supplémentaire d'authentifier l'identité des utilisateurs lors du changement de mot de passe, de la connexion au moyen d'un nouvel appareil et de l'utilisation de l'application des informations sur la localisation.
- Journalisation améliorée aux fins de surveillance de la sécurité et des activités des utilisateurs.

## PROCHAINES ÉTAPES



Nouveau système ADAMS en 2017

Pour nous préparer à relever les défis de sécurité de demain, nous procédons à d'importants changements d'ADAMS, qui impliquent la refonte complète de la plateforme selon de nouvelles spécifications et un nouveau modèle TI.

Nous avons préparé le terrain en 2016 et nous avons les assises nécessaires pour donner naissance à la prochaine génération d'ADAMS en 2017 et au-delà.

## Attaque par Fancy Bear



En septembre 2016, le groupe de cyberespions « Fancy Bear » a publié sur son site Web des données confidentielles sur les AUT de certains sportifs, qu'il a obtenues illégalement à partir d'un compte des Jeux olympiques d'été de Rio. Les pirates ont utilisé un stratagème d'hameçonnage pour obtenir les mots de passe des utilisateurs d'ADAMS, mais ils n'ont pas accès au système ADAMS dans son ensemble.

L'AMA a agi rapidement et énergiquement. Nous avons réuni un groupe d'experts en TI, en droit, en application de la loi et en sécurité pour réagir à cette attaque. L'équipe d'intervention en cas d'incident a travaillé avec les forces de l'ordre au Canada et ailleurs dans le monde et utilisé les renseignements obtenus dans le cadre de ses enquêtes pour prévenir toute nouvelle intrusion.

Le processus d'AUT permet aux sportifs de faire approuver l'utilisation d'une substance ou d'une méthode interdite afin de traiter un problème de santé légitime. Le programme des AUT est rigoureux et fait partie intégrante du sport d'élite; il est très largement accepté par les sportifs, les médecins et l'ensemble des partenaires du mouvement antidopage à l'échelle mondiale. L'activité criminelle menée par ce groupe de cyberespions, qui cherchait à miner le programme des AUT ainsi que les efforts déployés par l'AMA et ses partenaires pour la protection du sport propre, est un coup bas visant des sportifs innocents dont les renseignements personnels ont été exposés.





---

# Financement

---

## PRIORITÉ



Accroître les engagements et le soutien financier des gouvernements, du Mouvement sportif et d'autres sources



Plan de quatre ans visant l'intensification des efforts et l'amélioration des ressources

***Nous comprenons que notre modèle de financement traditionnel comporte des limites et qu'il nous faut explorer d'autres stratégies financières afin d'aller aussi loin que nous le croyons nécessaire pour protéger les sportifs propres.***

### **Accroître les engagements et le soutien financier des gouvernements, du Mouvement sportif et d'autres sources afin d'assurer la viabilité continue de l'AMA compte tenu de son rôle élargi**

Chiffré à 28,3 millions de dollars américains, le budget de l'AMA a connu au cours des cinq dernières années (2012-2016) une légère hausse, qui représente une augmentation annuelle moyenne de 1,4 %. Pendant la même période, les activités de l'AMA se sont grandement étendues et certaines d'entre elles, notamment les enquêtes, ont exploité des ressources d'autres activités clés; par exemple, le budget alloué à la recherche scientifique a atteint en 2006 le sommet record de 6,6 millions de dollars américains, alors qu'il n'est que de 1,9 million de dollars américains en 2017.

Après des mois de mobilisation des partenaires, en novembre 2016, le Conseil de fondation s'est entendu sur la nécessité de renforcer la capacité de l'Agence d'agir à titre d'organisme de réglementation du dopage dans le sport à l'échelle mondiale. Il a approuvé une série de recommandations (voir pages 6 et 7) visant à équiper l'AMA pour l'avenir. Par suite de ces recommandations, la direction de l'AMA a établi un plan sur quatre ans (2018-2021) qui précise les activités principales à améliorer sur le plan des efforts et des ressources, de même que les nouvelles tâches à entreprendre et auxquelles il faudra donc consacrer de nouveaux efforts et de nouvelles ressources (résumé ci-dessous).

Le plan quadriennal, prévoyant une augmentation considérable, a été présenté au Comité des finances en juillet 2017; il sera soumis au Comité exécutif de l'Agence en septembre, puis à l'approbation du Conseil de fondation en novembre.

Si le plan reflète les activités et le financement nécessaires pour que l'AMA rehausse de manière importante son efficacité comme chef de file mondial du sport propre, nous croyons qu'il faut en faire beaucoup plus pour réellement changer la donne, et cette question mérite et exige d'être approfondie. Toutefois, nous comprenons que notre modèle de financement traditionnel comporte des limites et qu'il nous faut explorer d'autres stratégies financières afin d'aller aussi loin que nous le croyons nécessaire pour protéger les sportifs propres. La création de la US Foundation for Clean Sport qui, une fois pleinement établie, dirigera des fonds additionnels vers la recherche, l'éducation et d'autres activités, en est un exemple. Elle sera la seule fondation privée américaine à se consacrer à l'appui du mouvement antidopage à l'échelle mondiale. Constituée par l'AMA en 2016, cette fondation sollicitera des contributions notamment auprès de sociétés pharmaceutiques, de fondations et de donateurs privés qui croient au sport propre.

#### Efforts accrus

- Harmonisation des règles et règlements antidopage.
- Activités de renforcement des capacités des organisations antidopage (OAD).
- Amélioration des programmes de recherche en sciences sociales, développement et proposition de programmes d'éducation, et création d'un Standard international pour l'éducation et l'information.
- Renforcement des processus d'accréditation et de surveillance des laboratoires.
- Étoffement des connaissances scientifiques dans des domaines clés, notamment en ce qui concerne le Passeport biologique de l'athlète et la prévalence.
- Fonctionnement robuste et sécurisé du Système d'administration et de gestion antidopage.

#### Nouvelles activités

- Surveillance accrue de la conformité des OAD, y compris par la mise en place d'un Standard international pour la conformité au Code des signataires.
- Renforcement de la capacité du département Renseignements et enquêtes.
- Élaboration et gestion d'un programme efficace pour les lanceurs d'alerte.



---

# Revue financière 2016

---

---

**À l'avenir, un financement supplémentaire sera essentiel pour poursuivre les activités fondamentales de l'Agence et entreprendre les tâches additionnelles qu'attendent ses partenaires.**

---

En 2016, l'AMA a recueilli 97,93 % des contributions budgétaires des autorités publiques. Ce taux de recouvrement est le plus faible depuis 2007. En plus des contributions annuelles, l'AMA a reçu la subvention annuelle de 1,431 million de dollars américains du gouvernement du Canada pour le siège de l'Agence à Montréal. Elle a aussi reçu un financement supplémentaire totalisant 298 747 \$ US d'autres pays et organisations. L'AMA est reconnaissante pour le soutien que ses partenaires lui offrent.

Les états financiers présentent un excédent de dépenses de 729 431 \$ US sur les revenus, soit une perte par rapport au bénéfice budgété de 144 274 \$ US. Ce résultat est attribuable aux frais d'enquête, en particulier pour le Rapport de la personne indépendante, et à une réduction de valeur d'actifs liée au développement du nouveau Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS).

Les dépenses en immobilisations encourues en 2016 ont été de 2,371 millions de dollars américains. Les investissements ont porté sur la création du questionnaire sur la conformité au Code, l'acquisition du système logiciel du service Renseignements et enquêtes, la mise en œuvre de l'application pour les lanceurs d'alerte (Brisez le silence!) et la continuation de l'application de formation en ligne. Des dépenses pour l'aménagement, encore en 2016, de locaux supplémentaires au siège social de Montréal ont également été portées en diminution du capital. ADAMS demeure une priorité pour l'AMA. Le développement de la nouvelle plateforme ADAMS a donc débuté en 2016 et un nouveau développeur est entré en fonction à la fin de l'année. Des améliorations continues au Passeport biologique de l'athlète et d'autres modifications nécessaires à l'actuelle plateforme ADAMS sont prises en compte dans les dépenses en immobilisations de l'Agence.

Les revenus d'investissements ont augmenté par rapport aux années précédentes. L'excédent de 10 % par rapport aux

sommes budgétées est attribuable à la hausse des taux d'intérêt sur le marché et au financement additionnel du Fonds de recherche spécial reçu à la fin de 2015. La politique d'investissements prudente de l'AMA consistant à ne pas investir dans des produits financiers spéculatifs est maintenue.

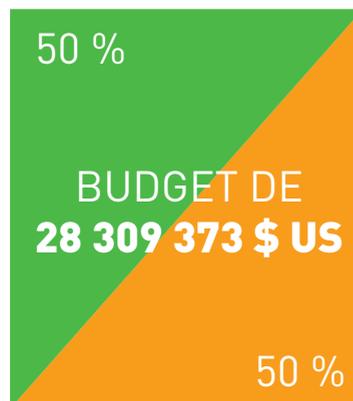
Les frais liés aux litiges ont dépassé de 32 % les niveaux budgétés en 2016. Le Rapport de la personne indépendante et la suite donnée aux recommandations de la Commission indépendante (CI) en 2015 ont contribué au dépassement des sommes budgétées de 243 % – malgré les contributions supplémentaires de 654 903 \$ US reçues des autorités publiques pour les activités d'enquête. Celles-ci demeurent une priorité pour l'AMA en 2017, et un nouveau département a été créé au sein de l'Agence en 2016 pour mener les enquêtes en interne et mieux en gérer le coût. La sécurité de l'environnement TI et du système ADAMS de l'AMA est une autre priorité, et l'Agence a consacré 331 778 \$ US en 2016 aux mesures de sécurité informatiques. De telles dépenses se poursuivront en 2017.

La situation financière générale de l'Agence demeure stable. Toutefois, compte tenu du fait que les réserves de trésorerie sont utilisées pour absorber les coûts des projets spéciaux, tels que la CI en 2015 et le Rapport de la personne indépendante en 2016, il est devenu impératif d'accroître le financement. Le budget 2017 prévoit donc une augmentation des revenus émanant des contributions et une réduction considérable des bourses de recherche. La prise en charge par l'AMA des frais de déplacement des membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation de l'AMA a été rétablie en 2017. Ces dépenses additionnelles auront une incidence sur les résultats financiers de 2017. Il est important de noter que les réserves de trésorerie ne doivent pas être utilisées pour absorber un déficit de plus de 500 000 \$ US. À l'avenir, un financement supplémentaire sera essentiel pour poursuivre les activités fondamentales de l'Agence et entreprendre les tâches additionnelles qu'attendent ses partenaires.

## CONTRIBUTIONS EN 2016

**CIO**  
98,64 % des montants reçus au 31 décembre 2016

13 962 521 \$ US  
Le CIO verse dollar pour dollar l'équivalent de toute contribution du secteur public.



## SECTEUR PUBLIC

97,93 % des montants reçus au 31 décembre 2016

13 862 374 \$ US

Solde à recevoir :  
292 313 \$ US

Contributions additionnelles :  
298 747 \$ US

## SECTEUR PUBLIC CONTRIBUTIONS PAR RÉGION

Montants facturés et reçus par région au 31 décembre 2016 pour l'exercice budgétaire 2016



## CONTRIBUTIONS ADDITIONNELLES POUR LES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT ET D'ENQUÊTES

En 2016, les contributions additionnelles suivantes ont été versées aux fins des activités de Renseignement et d'enquêtes :

Pays	Paiement reçu du gouvernement (\$ US)
Canada	136 250
Danemark	100 000
France	159 544
Japon	187 109
Japon – fonds asiatique	50 000
Nouvelle-Zélande	20 000
Roumanie	2 000
<b>TOTAL</b>	<b>654 903</b>

---

# États financiers 2016

---



## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Agence mondiale antidopage, comprenant le bilan, l'état des activités, le tableau de financement, l'état du résultat global et du mouvement des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

### Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS), aux dispositions légales, à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements.

## RAPPORT SUR D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGALES

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Pierre-Alain Dévaud

Expert-réviseur  
Réviseur responsable



Raphaël Marclay

Expert-réviseur

Lausanne, le 18 mai 2017

Annexe:

Comptes annuels (bilan, état des activités, tableau de financement, état du résultat global et du mouvement des fonds propres et annexe)

## Bilan au 31 décembre 2016

(en francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	Note	2016 USD	2015 USD	2016 CHF	2015 CHF
<b>Actifs</b>					
<b>Actifs courants</b>					
Liquidités	4	16 287 385	24 646 325	16 589 027	24 461 478
Placements disponibles à la vente	5b	6 613 134	1 438 280	6 735 609	1 427 493
Comptes débiteurs	6	739 403	739 035	753 097	733 492
Autres actifs courants	7	2 046 849	2 132 424	2 084 757	2 116 431
		<b>25 686 771</b>	<b>28 956 064</b>	<b>26 162 490</b>	<b>28 738 894</b>
<b>Actifs non courants</b>					
Placements disponibles à la vente	5b	10 907 720	7 863 846	11 109 731	7 804 867
Immobilisations corporelles	8	1 007 691	1 008 752	1 026 353	1 001 186
Immobilisations incorporelles	9	4 221 307	5 199 475	4 299 486	5 160 479
		<b>16 136 718</b>	<b>14 072 073</b>	<b>16 435 570</b>	<b>13 966 532</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>41 823 489</b>	<b>43 028 137</b>	<b>42 598 060</b>	<b>42 705 426</b>
<b>Passifs et fonds propres</b>					
<b>Passifs courants</b>					
Créanciers		2 042 683	1 639 541	2 080 513	1 627 245
Charges à payer	10	2 106 871	2 320 230	2 145 890	2 302 830
Contributions reçues d'avance		12 072 172	12 804 275	12 295 749	12 708 243
<b>Total des passifs</b>		<b>16 221 726</b>	<b>16 764 046</b>	<b>16 522 152</b>	<b>16 638 318</b>
<b>Fonds propres</b>					
Capital de fondation	11	4 006 500	4 006 500	5 000 000	5 000 000
Différences de conversion cumulées		-	-	(7 528 244)	(8 084 386)
Réserve pour les litiges	12a	1 500 000	1 500 000	1 527 780	1 488 750
Réserve d'opération	12b	2 400 000	2 400 000	2 444 448	2 382 000
Gains cumulatifs (pertes) sur les placements disponibles à la vente		53 180	(13 923)	54 166	(13 819)
Excédent des revenus sur les dépenses reporté		17 642 083	18 371 514	24 577 758	25 294 563
<b>Total des fonds propres</b>		<b>25 601 763</b>	<b>26 264 091</b>	<b>26 075 908</b>	<b>26 067 108</b>
<b>Total des passifs et des fonds propres</b>		<b>41 823 489</b>	<b>43 028 137</b>	<b>42 598 060</b>	<b>42 705 426</b>

## État des activités pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2016

(en francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	Note	2016 USD	2015 USD	2016 CHF	2015 CHF
<b>Revenus</b>					
Contributions annuelles	13	27 930 920	27 443 532	27 447 392	26 357 225
Subventions	14	1 729 469	2 246 861	1 699 529	2 157 923
Autres revenus	15	300 067	208 986	294 872	200 714
<b>Total des revenus</b>		<b>29 960 456</b>	<b>29 899 379</b>	<b>29 441 793</b>	<b>28 715 862</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Salaires et autres charges de personnel	16	10 764 158	10 290 367	10 577 813	9 883 040
Frais de voyage et de logement		3 297 416	3 056 166	3 240 333	2 935 193
Matériels d'information et communication		103 123	140 135	101 338	134 588
Frais de tests		987 448	565 421	970 354	543 040
Frais d'accréditation		339 027	368 573	333 158	353 984
Subventions de projets de recherche	17	3 372 053	4 401 981	3 313 677	4 227 736
Autres subventions		312 581	490 586	307 170	471 167
Matériels d'éducation		65 861	52 494	64 721	50 416
Frais de consultants sur les projets		3 993 614	3 230 716	3 924 478	3 102 833
Loyers		783 069	716 593	769 513	688 228
Frais administratifs		2 367 447	2 302 925	2 326 463	2 211 767
Frais informatiques		1 418 843	1 463 569	1 394 281	1 405 636
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles		1 997 623	2 077 400	1 963 041	1 995 171
Dévaluation d'immobilisations incorporelles		1 350 316	121 080	1 326 940	116 287
<b>Total des dépenses opérationnelles</b>		<b>31 152 579</b>	<b>29 278 006</b>	<b>30 613 280</b>	<b>28 119 086</b>
<b>Excédent des dépenses sur les revenus (des revenus sur les dépenses) avant produits financiers</b>		<b>(1 192 123)</b>	<b>621 373</b>	<b>(1 171 487)</b>	<b>596 776</b>
<b>Produits financiers (charges)</b>					
Intérêts		412 879	271 347	405 731	260 606
Frais bancaires		(140 633)	(83 297)	(138 198)	(80 000)
Gains (pertes) de change nets		190 446	(1 975 746)	187 149	(1 897 539)
		462 692	(1 787 696)	454 682	(1 716 933)
<b>Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice</b>		<b>(729 431)</b>	<b>(1 166 323)</b>	<b>(716 805)</b>	<b>(1 120 157)</b>

## Tableau de financement pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2016

(en francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	2016 USD	2015 USD	2016 CHF	2015 CHF
<b>Activités opérationnelles</b>				
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	(729 431)	(1 166 323)	(716 805)	(1 120 157)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	1 997 623	2 077 400	1 963 041	1 995 171
Intérêts	(412 879)	(271 347)	(405 731)	(260 606)
Dévaluation d'immobilisations incorporelles	1 350 316	121 080	1 326 940	116 287
Variation des				
Comptes débiteurs	(368)	(333 811)	(362)	(320 598)
Autres actifs courants	137 680	257 074	135 296	246 898
Créanciers	501 715	(38 866)	493 030	(37 327)
Charges à payer	(213 359)	115 579	(209 666)	111 004
Contributions reçues d'avance	(732 104)	9 554 447	(719 430)	9 176 251
<b>Liquidités nettes générées par les activités opérationnelles</b>	<b>1 899 193</b>	<b>10 315 233</b>	<b>1 866 313</b>	<b>9 906 923</b>
<b>Activités d'investissement</b>				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(674 264)	(464 300)	(662 592)	(445 921)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(1 793 019)	(2 501 795)	(1 761 979)	(2 402 765)
Intérêts reçus	360 774	277 746	354 529	266 752
Acquisition de placements disponibles à la vente	(13 197 692)	(3 837 343)	(12 969 219)	(3 685 448)
Produits de la cession de placements disponibles à la vente	5 046 068	4 336 142	4 958 712	4 164 502
<b>Liquidités nettes utilisées pour les activités d'investissement</b>	<b>(10 258 133)</b>	<b>(2 189 550)</b>	<b>(10 080 549)</b>	<b>(2 102 880)</b>
<b>Augmentation (diminution) des liquidités</b>	<b>(8 358 940)</b>	<b>8 125 683</b>	<b>(8 214 236)</b>	<b>7 804 043</b>
<b>Effets des modifications de cours de change</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>341 785</b>	<b>311 912</b>
<b>Liquidités au début de l'exercice</b>	<b>24 646 325</b>	<b>16 520 642</b>	<b>24 461 478</b>	<b>16 345 523</b>
<b>Liquidités à la fin de l'exercice</b>	<b>16 287 385</b>	<b>24 646 325</b>	<b>16 589 027</b>	<b>24 461 478</b>

## État du résultat global et du mouvement des fonds propres pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2016

(en francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	Capital de fondation USD	Réserve pour litiges USD	Réserve d'opération USD	Gains cumulatifs (pertes) sur les placements disponibles à la vente USD	Excédent des reve- nus sur les dépenses reporté USD	Total USD
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	4 006 500	1 500 000	2 400 000	135 856	19 537 837	27 580 193
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	(1 166 323)	(1 166 323)
<b>Élément qui sera reclassé au résultat net</b>						
Pertes sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	(149 779)	-	(149 779)
Résultat global de l'exercice						(1 316 102)
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	4 006 500	1 500 000	2 400 000	(13 923)	18 371 514	26 264 091
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	(729 431)	(729 431)
<b>Élément qui sera reclassé au résultat net</b>						
Gains sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	67 103	-	67 103
Résultat global de l'exercice						(662 328)
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	4 006 500	1 500 000	2 400 000	53 180	17 642 083	25 601 763

## État du résultat global et du mouvement des fonds propres pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2016 (suite)

(en francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	Capital de fondation CHF	Différences de conversion cumulées CHF	Réserve pour les litiges CHF	Réserve d'opération CHF	Gains cumulatifs (pertes) sur les placements disponibles à la vente CHF	Excédent des revenus sur les dépenses reporté CHF	Total CHF
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	5 000 000	(8 119 954)	1 484 100	2 374 560	134 416	26 414 720	27 287 842
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	-	(1 120 157)	(1 120 157)
<b>Élément qui sera reclassé au résultat net</b>							
Pertes sur les placements dis- ponibles à la vente	-	-	-	-	(148 235)	-	(148 235)
<b>Élément qui ne sera pas reclassé au résultat net</b>							
Mouvement de change	-	35 568	4 650	7 440	-	-	47 658
Résultat global de l'exercice							(1 220 734)
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	5 000 000	(8 084 386)	1 488 750	2 382 000	(13 819)	25 294 563	26 067 108
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	-	(716 805)	(716 805)
<b>Élément qui sera reclassé au résultat net</b>							
Gains sur les placements dis- ponibles à la vente	-	-	-	-	67 985	-	67 985
<b>Élément qui ne sera pas reclassé au résultat net</b>							
Mouvement de change	-	556 142	39 030	62 448	-	-	657 620
Résultat global de l'exercice							8 800
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	5 000 000	(7 528 244)	1 527 780	2 444 448	54 166	24 577 758	26 075 908

## 1 Activités

L'Agence mondiale antidopage (ci-après AMA ou l'« Agence »), domiciliée à Lausanne, en Suisse, est une fondation sans but lucratif qui a été constituée à Lausanne, le 10 novembre 1999, et qui est régie par les règles du Code civil suisse. Le 2 juin 2002, le bureau principal de l'AMA a été officiellement transféré à Montréal, au Canada, selon une décision prise par le Conseil de fondation le 21 août 2001 à Tallinn, en Estonie. Le bureau de Lausanne devient ainsi une succursale. Cependant, l'AMA reste une fondation de droit suisse avec son siège inscrit à Lausanne, en Suisse.

La mission de l'AMA est de promouvoir et de coordonner, sur le plan international, la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes. L'Agence travaille en collaboration avec des organisations intergouvernementales, des gouvernements (ci-après les « autorités publiques ») et d'autres organisations privées et publiques engagées dans la lutte contre le dopage dans le sport, notamment le Comité international olympique, les Fédérations internationales, les Comités nationaux olympiques et les athlètes.

Le Comité international olympique et les autorités publiques concernées par la mission de l'AMA participent en parts égales au financement de l'AMA.

## 2 Base de présentation et résumé des principes comptables essentiels

### a) Base de présentation

Les présents états financiers ont été approuvés par le Conseil de fondation de l'AMA le 18 mai 2017 et ne peuvent plus être modifiés après leur approbation. Les états financiers de l'AMA pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2016 ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards (ci-après IFRS)) et en accord avec les exigences du droit suisse.

Ces états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des placements disponibles à la vente qui sont présentés à la juste valeur. La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de l'Agence. En particulier, les éléments pour lesquels les enjeux sont plus élevés en termes de jugement ou de complexité sont la définition de la monnaie fonctionnelle et la comptabilisation des subventions de projets de recherche décrits ci-dessous.

Le dollar américain (USD) est la monnaie fonctionnelle puisque la plupart des opérations (les revenus et les dépenses) sont réalisées en dollars américains. La monnaie de présentation est le franc suisse (CHF) pour satisfaire aux exigences légales suisses. Les actifs et les passifs sont convertis du dollar américain au franc suisse au taux en vigueur à la date de clôture. Le capital de fondation est maintenu au taux historique. L'état des activités est converti en francs suisses au taux des transactions. Le tableau de financement est converti en francs suisses au taux de transaction. La différence de change en résultant est présentée séparément dans le tableau de financement.

Les montants en dollars américains sont présentés à titre d'information complémentaire.

### b) Conversion des monnaies étrangères

Les revenus et les dépenses en monnaies étrangères sont comptabilisés aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes générés par le règlement de ces transactions et par la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés à l'état des activités. Les éléments non monétaires libellés en monnaies étrangères, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

### c) Liquidités

Les liquidités se composent de la trésorerie et des dépôts bancaires librement disponibles ayant une échéance initiale inférieure ou égale à trois mois.

#### d) Instruments financiers

L'Agence classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : prêts et créances ainsi qu'actifs disponibles à la vente. Le classement dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine le classement de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et reconsidère leur désignation à chaque date de clôture.

##### Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et non destinés aux fins de spéculation. Ils sont classés dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à 12 mois après la date du bilan. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants. Les prêts et créances sont comptabilisés au bilan, au poste « Comptes débiteurs ».

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ensuite comptabilisés à leur coût amorti, déduction faite de la provision pour créances douteuses ou de leur dépréciation, s'il y a lieu.

##### Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente ne sont pas des dérivés et sont soit désignés dans cette catégorie, soit ne se qualifient pas dans une autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs non courants, sauf si la direction a l'intention d'en disposer au cours des 12 mois suivant la date du bilan. Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au bilan, au poste « Placements disponibles à la vente ».

Les actifs disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à leur juste valeur plus les frais de transaction, et ensuite comptabilisés à leur juste valeur. Les gains ou les pertes causés par les variations de juste valeur sont présentés dans les fonds propres comme gains cumulatifs (pertes) sur les placements disponibles à la vente.

Lorsque les actifs désignés comme étant disponibles à la vente sont vendus ou dévalués, les ajustements cumulés de juste valeur comptabilisés dans les fonds propres sont inclus dans l'état des activités comme gains ou pertes à la cession de placements disponibles à la vente. Les intérêts sur les placements désignés comme étant disponibles à la vente sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrés à l'état des activités, au poste « Produits financiers (charges) ».

L'AMA fournit l'évaluation à la juste valeur selon la hiérarchie suivante :

- Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1);
- Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (des prix) ou indirectement (des données dérivées de prix) (niveau 2);
- Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables) (niveau 3).

Dans une large mesure, l'évaluation des actifs disponibles à la vente détenus par l'AMA se fait sur la base des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs (niveau 1) à la date du bilan.

L'AMA s'assure, à chaque date de bilan, qu'il y a une preuve objective que les actifs financiers ou que chaque groupe d'actifs financiers ne soient pas dévalués. Lorsque cette situation est présente pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulative, mesurée par la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute dévaluation des actifs financiers enregistrée précédemment à l'état des activités, est retirée des fonds propres et enregistrée à l'état des activités.

Les ventes et les achats courants d'actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la date de règlement. Les actifs financiers disponibles à la vente sont sortis du bilan lorsque les droits de percevoir un flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés, et que l'AMA a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

**e) Passifs financiers au coût amorti**

Les passifs financiers évalués au coût amorti incluent les créanciers et les charges à payer.

**f) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles, comme suit :

Matériel informatique	2,5 ans
Matériel de bureau	4 ans
Améliorations locatives	Moindre de la durée résiduelle du bail et de leur durée d'utilisation prévue

**g) Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont constituées du logiciel Anti-Doping Administration & Management System (ADAMS) et d'autres logiciels, et sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur une période de quatre ans, qui est la durée de vie utile estimative des actifs.

L'ensemble des coûts engagés pour acquérir et mettre en place les logiciels achetés est capitalisé.

**h) Dépréciation d'actifs non financiers**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. À cette fin, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel il existe des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs. Cette recouvrabilité est mesurée en comparant la valeur comptable de ces actifs à la plus élevée de la valeur au marché des actifs moins les coûts directement liés à la vente de ces actifs et la valeur d'utilité (étant la valeur des flux futurs actualisée déterminée par la direction).

**i) Crédits-bails**

La location de matériel informatique et de logiciels, pour lesquels les avantages et les risques inhérents à la propriété ont été effectivement transférés à l'Agence, est classée comme un crédit-bail financier. Les crédits-bails financiers sont comptabilisés à la date du contrat au plus faible de la juste valeur du bien loué ou de la valeur actuelle des paiements minimaux. Chaque paiement est alloué entre la dette et les charges financières pour obtenir un taux constant sur le solde du financement dû. Les intérêts du coût de financement sont imputés à l'état des activités sur la période de location. Les crédits-bails pour lesquels une part importante des avantages et des risques inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés comme des crédits-bails opérationnels, auquel cas les paiements sont imputés à l'état des activités sur une base linéaire durant la période de location. L'AMA n'a actuellement aucun crédit-bail financier.

**j) Constatation des revenus**

Contributions annuelles et contributions reçues d'avance

Les contributions annuelles des autorités publiques participant à la lutte contre le dopage dans le sport et du Comité international olympique sont constatées à titre de revenus dans la période au cours de laquelle elles sont dues. Cependant, les contributions annuelles qui n'ont pas été payées à la fin de l'exercice où elles sont dues ne sont constatées que lorsqu'elles sont encaissées.

Les contributions reçues d'avance sont composées des contributions annuelles reçues durant l'exercice en cours pour le revenu des exercices suivants ainsi que les subventions reçues pour des projets spéciaux, tels que le Fonds de recherche, Solidarité olympique et ADAMS.

Subventions

Les subventions sont constatées à titre de revenu lorsqu'il y a une garantie suffisante que les subventions seront reçues et que l'AMA se conformera à toutes les conditions requises.

Autres

Les frais d'accréditation de laboratoires et de renouvellement d'accréditation sont constatés à la date de paiement, date à laquelle l'accréditation prend effet.

Produits financiers

Les intérêts créanciers sont constatés sur la base de leur rendement effectif.

**k) Impôts sur les bénéfices**

L'AMA est exemptée du paiement d'impôts sur les bénéfices.

**l) Subventions de projets de recherche**

Les subventions de projets de recherche sont accordées pour des projets précis et payées par l'AMA annuellement. Un paiement initial de 80 % du montant accordé est effectué, de même qu'un paiement du solde de 20 % à l'obtention du rapport annuel du projet de recherche. Ces subventions couvrent une période de recherche de 12 mois. Elles sont constatées à titre de charges sur une base linéaire à partir de la date à laquelle le montant est accordé et selon les conditions du contrat.

**m) Changements dans les méthodes comptables et annexes**

L'Agence n'a pas encore adopté certaines normes, interprétations des normes existantes et modifications qui ont été publiées, mais dont la date d'entrée en vigueur est postérieure au 1er janvier 2016. Plusieurs de ces mises à jour ne s'appliquent pas à l'Agence et ne sont donc pas abordées dans les présentes.

IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »)

IFRS 9 décrit le classement, l'évaluation et la reconnaissance des actifs financiers. La version finale de IFRS 9 a été publiée en juillet 2014 et remplace les multiples catégories et modèles de mesure pour les instruments de dette contenus dans la Norme comptable internationale 39 (IAS 39), Instruments financiers :

Comptabilisation et évaluation, par un nouveau modèle de mesure mixte ayant seulement deux catégories : le coût amorti et la juste valeur en résultats. La base de classement dépend du modèle d'affaires de la société et des caractéristiques des trésoreries contractuelles des actifs financiers. Lorsque les investissements en instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur au résultat global, les dividendes sont comptabilisés en résultat net dans la mesure où ils ne représentent pas clairement un rendement sur l'investissement, mais les autres gains et pertes (y compris les dépréciations) associés à ces instruments restent dans le cumul des autres éléments du résultat global indéfiniment. Il s'agit maintenant de la nouvelle exigence du modèle qui remplace le modèle de dépréciation de l'IAS 39. Pour les passifs financiers, la nouvelle norme correspond aux exigences actuelles de l'IAS 39, à l'exception des passifs financiers désignés à la juste valeur pour lesquels les changements de crédit sont enregistrés dans le résultat global. La norme s'appliquera aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2018. L'application anticipée est permise. L'Agence évalue actuellement l'incidence de la norme sur ses états financiers.

#### IFRS 15, Produits provenant de contrats avec les clients (« IFRS 15 »)

En mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15. IFRS 15 remplace toutes les normes antérieures de comptabilisation des produits, y compris IAS 18, Produits et les interprétations s'y rapportant. La norme précise les exigences pour la comptabilisation des produits. En particulier, la nouvelle norme introduit un cadre global dont le principe directeur veut que l'entité comptabilise les produits d'une façon qui dépeint le transfert de biens et services promis en un montant qui reflète la contrepartie à laquelle l'entité est en droit de s'attendre en échange de ces biens et services. La norme introduit des orientations plus prescriptives que celles énoncées dans les normes antérieures et pourrait donner lieu à des changements quant au moment où certains types de produits sont comptabilisés. La nouvelle norme aura également pour effet qu'une plus grande quantité d'information sera présentée à propos des produits, de telle sorte qu'une entité fournirait des informations détaillées quant à la nature, au montant, au moment et à l'incertitude des produits et des flux de trésorerie découlant des contrats de l'entité avec ses clients.

La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, bien que l'adoption anticipée soit permise. La direction évalue présentement l'impact que cette nouvelle norme aura sur ses états financiers consolidés.

#### IFRS 16, Contrats de location (« IFRS 16 »)

En janvier 2016, l'IASB a émis la norme IFRS 16. IFRS 16 décrit les principes régissant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la divulgation des contrats de location pour les deux parties à un contrat, soit le client (le « locataire ») et le fournisseur (le « bailleur »). IFRS 16 remplace IAS 17, Contrats de location (« IAS 17 ») et les interprétations s'y rapportant. Tous les contrats de location font en sorte que le locataire obtient le droit d'utiliser un actif dès le commencement du contrat de location et, si les paiements de location sont échelonnés dans le temps, obtient aussi du financement. Par conséquent, IFRS 16 élimine la classification des contrats de location soit en contrats de location simple ou en contrats de location-financement tel qu'il est requis par IAS 17 et la remplace plutôt par un seul modèle comptable pour les locataires. En appliquant ce modèle, le locataire doit comptabiliser :

- a. des actifs et des passifs pour tous les contrats de location avec un terme de plus de 12 mois, à moins que l'actif sous-jacent ne soit de faible valeur; et
- b. l'amortissement des actifs en location séparément de sa part des passifs en location à l'état des activités.

La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, bien que l'adoption anticipée soit permise si la norme IFRS 15 est aussi appliquée. La direction évalue présentement l'impact que cette nouvelle norme aura sur ses états financiers consolidés.

Il n'y a pas d'autres IFRS ou IAS qui ne sont pas encore appliquées qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers de l'Agence.

### 3 Gestion du risque financier

#### a) Facteurs de risque financier

De par la nature internationale de ses activités, l'AMA est exposée aux risques financiers tels que le risque de conversion des monnaies étrangères, le risque de taux d'intérêt, le risque de liquidité, le risque de crédit et le risque relatif au capital.

La gestion du risque est assurée par la direction en fonction des politiques approuvées par le Conseil de fondation. La direction identifie, évalue et s'assure de couvrir les risques financiers.

##### i. Risque de conversion des monnaies étrangères

L'AMA est exposée au risque de change principalement en raison du fait que la plupart de ses revenus sont générés en dollars américains alors que ses dépenses opérationnelles sont essentiellement en dollars canadiens. Au cours de l'exercice arrêté le 31 décembre 2016, l'AMA a utilisé des colliers et des dépôts bancaires en dollars canadiens, en francs suisses et en euros pour réduire partiellement l'exposition à ce risque.

Au 31 décembre 2016, si le dollar canadien s'était déprécié de 5 % comparativement au dollar américain et si toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice aurait été de 68 045 CHF (89 767 USD) supérieur (246 694 CHF (344 726 USD) supérieur au 31 décembre 2015), principalement en raison des pertes de change sur la conversion des liquidités libellées en dollars canadiens.

Au 31 décembre 2016, si le franc suisse s'était déprécié de 2 % comparativement au dollar américain et si toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice aurait été de 6 526 CHF (6 408 USD) supérieur 2 221 CHF (2 238 USD) supérieur au 31 décembre 2015), principalement en raison des pertes de change sur la conversion des liquidités libellées en francs suisses.

Au 31 décembre 2016, les postes suivants sont présentés en dollars canadiens, en francs suisses, en euros, en rands et en yens japonais et ont été convertis dans la monnaie fonctionnelle au bilan.

2016					
Libellés en	CAD	CHF	EUR	ZAR	YEN
Liquidités	1 676 421	477 198	1 359 693	803 754	9 753 849
Placements disponibles à la vente	403 566	-	202 280	-	-
Comptes débiteurs	566 333	5 330	2 885	-	389 591
Créanciers et charges à payer	1 851 953	192 852	85 693	13 942	774 119
2015					
Libellés en	CAD	CHF	EUR	ZAR	YEN
Liquidités	5 851 133	413 762	1 673 787	1 198 623	9 997 644
Placements disponibles à la vente	1 304 460	-	203 550	-	-
Comptes débiteurs	563 424	2 250	3 236	-	-
Créanciers et charges à payer	1 950 924	336 812	101 155	17 591	153 648

ii. Risque de taux d'intérêt

L'AMA est exposée au risque de taux d'intérêt par l'incidence des variations de taux sur les actifs portant intérêt. Au 31 décembre 2016, les actifs portant intérêt de l'AMA sont les liquidités et les placements disponibles à la vente.

Au 31 décembre 2016, si le taux d'intérêt avait été de 0,25 % inférieur et si toutes les autres variables avaient été constantes, les fonds propres auraient été de 92 785 CHF (91 097 USD) supérieurs (62 736 CHF (63 210 USD) supérieurs au 31 décembre 2015), en raison d'une augmentation de la juste valeur des obligations désignées comme étant disponibles à la vente.

iii. Risque de liquidité

L'AMA a besoin de maintenir un niveau de liquidités suffisamment élevé pour financer ses activités courantes. En l'absence de facilités de financement bancaire, elle dépend du versement régulier des contributions de la part des parties concernées pour satisfaire ses besoins en liquidités.

iv. Risque de crédit

La plupart des revenus de l'AMA sont générés par les contributions, qui sont constatées à l'état des activités au moment de l'encaissement. Les revenus générés par les subventions sont estimés recouvrables dans leur totalité par l'AMA. L'AMA a des directives destinées à limiter son exposition au risque de crédit et d'investissement. L'AMA est exposée à un risque minimal sur ses comptes débiteurs puisqu'une part importante provient du gouvernement du Québec pour la taxe de vente (TVQ). Les liquidités et les placements disponibles à la vente sont placés auprès d'importantes banques. Le tableau ci-dessous indique le solde détenu dans les trois principales banques à la date du bilan, sous la forme de liquidités et de dépôts à terme.

Banque	Cote	2016		2015		
		USD	CHF	Cote	USD	CHF
UBS	A+	11 928 198	11 721 702	A	17 557 638	16 862 649
Lombard Odier Darier Hentsch	AA-	2 838 412	2 789 274	AA-	3 405 508	3 270 707
Banque Scotia	AA-	1 468 065	1 442 650	AA-	3 634 714	3 490 840
		<b>16 234 675</b>	<b>15 953 626</b>		<b>24 597 860</b>	<b>23 624 196</b>

Les placements disponibles à la vente sont principalement composés d'obligations émises par d'importantes sociétés et entités gouvernementales.

v. Risque relatif au capital

Lorsqu'elle gère son capital, l'AMA a comme objectif de maintenir un niveau approprié de capital afin de développer de nouveaux programmes et de participer à de nouvelles activités. Le capital de fondation, la réserve pour les litiges et la réserve d'opération sont utilisés pour la gestion du risque relatif au capital.

**b) Estimation de la juste valeur**

Au 31 décembre 2016, la juste valeur des liquidités, des comptes débiteurs ainsi que des créanciers et des charges à payer ne différerait pas de façon importante de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée de la date du bilan. Au 31 décembre 2016, aucun actif financier n'était dévalué ou échu.

## 4 Liquidités

	2016 USD	2015 USD	2016 CHF	2015 CHF
Liquidités en espèces	13 481 629	18 719 989	13 731 308	18 579 589
Dépôts bancaires	2 805 756	5 926 336	2 857 719	5 881 889
	<b>16 287 385</b>	<b>24 646 325</b>	<b>16 589 027</b>	<b>24 461 478</b>

Les liquidités en espèces et les dépôts bancaires sont soumis aux taux d'intérêt courants.

## 5 Instruments financiers

### a) Instruments financiers par catégorie

Au 31 décembre 2016	Prêts et créances		Disponibles à la vente		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
<b>Actifs courants</b>						
Liquidités (note 4)	16 287 385	16 589 027	-	-	16 287 385	16 589 027
Placements disponibles à la vente (note 5b)	-	-	6 613 134	6 735 609	6 613 134	6 735 609
Comptes débiteurs (note 6)	739 403	753 097	-	-	739 403	753 097
<b>Actifs non courants</b>						
Placements disponibles à la vente (note 5b)	-	-	10 907 720	11 109 731	10 907 720	11 109 731
<b>Total</b>	<b>17 026 788</b>	<b>17 342 124</b>	<b>17 520 854</b>	<b>17 845 340</b>	<b>34 547 642</b>	<b>35 187 464</b>

Au 31 décembre 2015	Prêts et créances		Disponibles à la vente		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
<b>Actifs courants</b>						
Liquidités (note 4)	24 646 325	24 461 478	-	-	24 646 325	24 461 478
Placements disponibles à la vente (note 5b)	-	-	1 438 280	1 427 493	1 438 280	1 427 493
Comptes débiteurs (note 6)	739 035	733 492	-	-	739 035	733 492
<b>Actifs non courant</b>						
Placements disponibles à la vente (note 5b)	-	-	7 863 846	7 804 867	7 863 846	7 804 867
<b>Total</b>	<b>25 385 360</b>	<b>25 194 970</b>	<b>9 302 126</b>	<b>9 232 360</b>	<b>34 687 486</b>	<b>34 427 330</b>

### b) Placements disponibles à la vente

	2016 USD	2015 USD	2016 CHF	2015 CHF
Obligations en dollars américains	17 007 546	8 139 464	17 322 526	8 078 418
Obligations en euros	212 966	221 961	216 910	220 296
Obligations en dollars canadiens	300 342	940 701	305 904	933 646
	<b>17 520 854</b>	<b>9 302 126</b>	<b>17 845 340</b>	<b>9 232 360</b>
Moins la partie à court terme	6 613 134	1 438 280	6 735 609	1 427 493
<b>Total non-current portion</b>	<b>10 907 720</b>	<b>7 863 846</b>	<b>11 109 731</b>	<b>7 804 867</b>

Les obligations portent intérêt à des taux variant de 1,10 % à 3,45 % et viennent à échéance de janvier 2017 à février 2022. Les placements disponibles à la vente comprennent des obligations de sociétés de 13 608 959 CHF (13 361 504 USD) (8 342 876 CHF (8 405 921 USD) au 31 décembre 2015), des obligations d'institutions bancaires de 3 828 283 CHF (3 758 672 USD) (889 484 CHF (896 205 USD) au 31 décembre 2015) et de 406 695 CHF (399 300 USD) (aucune obligation gouvernementale au 31 décembre 2015).

## 6 Comptes débiteurs

	2016 USD	2015 USD	2016 CHF	2015 CHF
Comptes débiteurs, TVQ	360 051	423 408	366 719	420 232
Autres comptes débiteurs	356 752	292 668	363 359	290 472
Retenues fiscales à recouvrer	-	359	-	357
Garantie de loyer et cautions	22 600	22 600	23 019	22 431
	<b>739 403</b>	<b>739 035</b>	<b>753 097</b>	<b>733 492</b>

Les dépôts de garantie pour les locaux du bureau régional d'Uruguay se chiffrent à 23 019 CHF (22 600 USD) (22 431 CHF (22 600 USD) au 31 décembre 2015).

## 7 Autres actifs courants

	2016 USD	2015 USD	2016 CHF	2015 CHF
Charges payées d'avance	1 031 323	941 846	1 050 424	934 782
Intérêts courus	113 429	61 325	115 530	60 865
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2009	-	5 743	-	5 700
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2012	39 764	2 167	40 500	2 150
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2013	47 572	203 311	48 453	201 787
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2014	129 000	437 051	131 389	433 774
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2015	171 841	417 647	175 024	414 515
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2016	438 589	-	446 711	-
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2009	-	2 552	-	2 533
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2013	2 411	-	2 457	-
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2014	6 119	24 868	6 232	24 681
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2015	43 823	35 914	44 634	35 644
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2016	22 978	-	23 403	-
	<b>2 046 849</b>	<b>2 132 424</b>	<b>2 084 757</b>	<b>2 116 431</b>

## 8 Immobilisations corporelles

	Matériel informatique		Matériel de bureau		Améliorations locatives		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
<b>Exercice arrêté le 31 décembre 2015</b>								
Valeur comptable nette au début de l'exercice	360 845	357 020	52 289	51 734	172 611	170 782	585 745	579 536
Acquisitions	468 137	425 089	99 570	90 414	229 314	208 227	797 021	723 730
Amortissement	(241 149)	(231 604)	(28 377)	(27 254)	(104 488)	(100 352)	(374 014)	(359 210)
Différences de change	-	32 920	-	7 661	-	16 549	-	57 130
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>587 833</b>	<b>583 425</b>	<b>123 482</b>	<b>122 555</b>	<b>297 437</b>	<b>295 206</b>	<b>1 008 752</b>	<b>1 001 186</b>
<b>Au 31 décembre 2015</b>								
Coût	1 283 018	1 252 276	1 240 989	1 225 584	751 755	761 672	3 275 762	3 239 532
Amortissements cumulés	(695 185)	(722 261)	(1 117 507)	(1 113 402)	(454 318)	(491 228)	(2 267 010)	(2 326 891)
Différences de change	-	53 410	-	10 373	-	24 762	-	88 545
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>587 833</b>	<b>583 425</b>	<b>123 482</b>	<b>122 555</b>	<b>297 437</b>	<b>295 206</b>	<b>1 008 752</b>	<b>1 001 186</b>
<b>Exercice arrêté le 31 décembre 2016</b>								
Valeur comptable nette au début de l'exercice	587 833	583 425	123 482	122 555	297 437	295 206	1 008 752	1 001 186
Acquisitions	242 180	219 910	10 830	9 834	131 693	119 583	384 703	349 327
Amortissement	(248 733)	(244 427)	(40 295)	(39 597)	(96 736)	(95 061)	(385 764)	(379 085)
Différences de change	-	33 137	-	2 966	-	18 822	-	54 925
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>581 280</b>	<b>592 045</b>	<b>94 017</b>	<b>95 758</b>	<b>332 394</b>	<b>338 550</b>	<b>1 007 691</b>	<b>1 026 353</b>
<b>Au 31 décembre 2016</b>								
Coût	1 525 198	1 472 186	1 251 819	1 235 419	492 548	881 255	3 269 565	3 588 860
Amortissement cumulé	(943 918)	(966 688)	(1 157 802)	(1 152 999)	(160 154)	(586 289)	(2 261 874)	(2 705 976)
Différences de change	-	86 547	-	13 338	-	43 584	-	143 469
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>581 280</b>	<b>592 045</b>	<b>94 017</b>	<b>95 758</b>	<b>332 394</b>	<b>338 550</b>	<b>1 007 691</b>	<b>1 026 353</b>

Au 31 décembre 2016, le montant inclus dans les sommes à payer relativement aux améliorations locatives est de 73 501 USD (74 796 CHF) [363 063 USD (360 340 CHF) au 31 décembre 2015].

## 9 Immobilisations incorporelles

	Logiciels	
	USD	CHF
<b>Exercice arrêté le 31 décembre 2015</b>		
Valeur comptable nette au début de l'exercice	4 242 490	4 197 520
Acquisitions	2 781 451	2 671 352
Amortissement	(1 703 386)	(1 635 960)
Dévaluation	(121 080)	(116 287)
Différences de change	-	43 854
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>5 199 475</b>	<b>5 160 479</b>
<b>Au 31 décembre 2015</b>		
Coût	15 403 792	14 758 497
Amortissement cumulé	(10 204 317)	(9 891 460)
Différences de change	-	293 442
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>5 199 475</b>	<b>5 160 479</b>
<b>Exercice arrêté le 31 décembre 2016</b>		
Valeur comptable nette au début de l'exercice	5 199 475	5 160 479
Acquisitions	1 984 007	1 949 660
Amortissement	(1 611 859)	(1 583 956)
Dévaluation	(1 350 316)	(1 326 940)
Différences de change	-	100 243
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>4 221 307</b>	<b>4 299 486</b>
<b>Au 31 décembre 2016</b>		
Coût	16 037 484	15 381 217
Amortissement cumulé	(11 816 177)	(11 475 416)
Différences de change	-	393 685
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>4 221 307</b>	<b>4 299 486</b>

Le montant total des immobilisations incorporelles est lié au projet ADAMS et à d'autres logiciels principalement développés à l'interne. Le montant lié au projet ADAMS représente la base du logiciel nécessaire pour satisfaire aux exigences du Code mondial antidopage concernant le suivi et la gestion des activités de contrôle. Ce logiciel permet un suivi et une gestion plus efficaces des résultats des tests.

Au 31 décembre 2016, le montant inclus dans les sommes à payer relativement aux immobilisations incorporelles est de 605 002 USD (615 660 CHF) (414 014 USD (410 909 CHF) au 31 décembre 2015).

## 10 Charges à payer

	2016 USD	2015 USD	2016 CHF	2015 CHF
Charges à payer	718 852	885 256	732 165	878 616
Subventions de recherche scientifique 2005 à payer	20 000	20 000	20 370	19 850
Subventions de recherche scientifique 2006 à payer	2 469	2 469	2 515	2 450
Subventions de recherche scientifique 2007 à payer	37 030	37 030	37 716	36 753
Subventions de recherche scientifique 2008 à payer	102 601	90 934	104 501	90 252
Subventions de recherche scientifique 2009 à payer	32 393	41 494	32 993	41 183
Subventions de recherche scientifique 2010 à payer	90 359	130 358	92 032	129 381
Subventions de recherche scientifique 2011 à payer	92 572	238 971	94 286	237 179
Subventions de recherche scientifique 2012 à payer	65 523	263 450	66 737	261 474
Subventions de recherche scientifique 2013 à payer	324 248	377 860	330 253	375 026
Subventions de recherche scientifique 2014 à payer	425 801	154 350	433 687	153 193
Subventions de recherche scientifique 2015 à payer	145 721	-	148 419	-
Subventions de recherche en sciences sociales 2009 à payer	630	-	644	-
Subventions de recherche en sciences sociales 2010 à payer	6 767	6 767	6 892	6 716
Subventions de recherche en sciences sociales 2011 à payer	11 098	11 098	11 303	11 015
Subventions de recherche en sciences sociales 2012 à payer	6 328	14 929	6 445	14 817
Subventions de recherche en sciences sociales 2013 à payer	6 934	15 138	7 062	15 025
Subventions de recherche en sciences sociales 2014 à payer	9 080	30 126	9 248	29 900
Subventions de recherche en sciences sociales 2015 à payer	8 465	-	8 622	-
	<b>2 106 871</b>	<b>2 320 230</b>	<b>2 145 890</b>	<b>2 302 830</b>

## 11 Capital de fondation

Le capital de fondation est défini dans la constitution comme étant un montant fixe de 5 000 000 CHF (4 006 500 USD).

## 12 Réserves

### a) Litiges

En 2007, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de 1 500 000 USD pour les litiges. Cela permettra à l'Agence de s'impliquer dans les poursuites, si nécessaire.

### b) Opérations

En 2009, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de 2 400 000 USD pour les opérations. En 2016, le Conseil de fondation a approuvé une augmentation de la réserve pour les opérations à partir de 2018.

## 13 Contributions annuelles

	2016 USD	2015 USD	2016 CHF	2015 CHF
Contributions de 2002 à 2010	3 851	464	3 784	446
2011 – Autorités publiques et gouvernements	449	1 781	441	1 710
2012 – Autorités publiques et gouvernements	3 778	5 545	3 713	5 326
2013 – Autorités publiques et gouvernements	3 806	3 216	3 740	3 089
2014 – Autorités publiques et gouvernements	5 337	125 979	5 245	120 992
2015 – Autorités publiques et gouvernements	88 804	13 564 133	87 267	13 027 219
2015 – Comité international olympique	-	13 742 414	-	13 198 443
2016 – Autorités publiques et gouvernements	13 862 374	-	13 622 394	-
2016 – Comité international olympique	13 962 521	-	13 720 808	-
	<b>27 930 920</b>	<b>27 443 532</b>	<b>27 447 392</b>	<b>26 357 225</b>

## 14 Subventions

	2016 USD	2015 USD	2016 CHF	2015 CHF
Montréal international	1 430 722	1 418 142	1 405 954	1 362 006
Gouvernement de l'Australie	44 508	60 000	43 738	57 625
Gouvernement du Japon	176 465	145 259	173 410	139 509
Gouvernement de l'Uruguay	6 985	6 750	6 864	6 483
Gouvernement de la Russie	-	339 417	-	325 982
Gouvernement de la Grande-Bretagne	-	49 995	-	48 017
Gouvernement des Seychelles	-	227	-	218
Gouvernement du Koweït	50 441	56 938	49 568	54 684
Canton de Vaud/Ville de Lausanne	20 348	31 826	19 995	30 566
Fondation Anti-Dopage de l'Asie	-	20 000	-	19 208
Fondation Sport Santé France	-	6 024	-	5 786
Solidarité Olympique	-	112 283	-	107 839
	<b>1 729 469</b>	<b>2 246 861</b>	<b>1 699 529</b>	<b>2 157 923</b>

L'AMA bénéficie du soutien important de deux gouvernements au Canada. Le gouvernement canadien accorde à l'AMA une subvention en espèces d'un montant total de 10 000 000 CAD, indexé sur une durée de 10 ans (de 2002 à 2011), et exempté l'AMA de tout impôt sur les bénéfices. Le gouvernement du Québec accorde pour sa part une contribution en espèces de 5 000 000 CAD, indexés sur une période de 10 ans (de 2002 à 2011). Les gouvernements du Canada et du Québec ont amendé le contrat afin de prolonger de 10 ans la période initiale de soutien financier. Selon ce contrat amendé, l'AMA recevra du gouvernement du Canada une subvention additionnelle en espèces d'un montant total de 10 000 000 CAD, indexé sur une période de 10 ans (de 2012 à 2021), et une subvention additionnelle en espèces d'un montant total de 5 000 000 CAD, indexé sur une période de 10 ans (de 2012 à 2021) du gouvernement du Québec. Les subventions sont payées en un montant combiné, par une organisation, Montréal International, formée des deux gouvernements susmentionnés. Les subventions sont soumises aux conditions suivantes : l'AMA maintient son siège opérationnel permanent à Montréal, maintient un minimum de 17 à 25 employés, fournit ses comptes trimestriels non audités, ses comptes annuels audités et ses budgets et rapports d'activité, et continue la mission qu'elle s'est fixée. Le but de ces subventions gouvernementales est d'encourager et de soutenir à long terme les activités de l'AMA.

L'AMA reçoit aussi des subventions additionnelles des autorités publiques (gouvernements) afin de soutenir des activités spécifiques.

## 15 Autres revenus

	2016 USD	2015 USD	2016 CHF	2015 CHF
Frais d'accréditation de laboratoires et de renouvellement d'accréditation	225 006	159 957	221 110	153 625
Surveillance du Code mondial antidopage	36 980	30 937	36 340	29 713
Incitatifs et programmes de récompenses	38 081	18 092	37 422	17 376
	<b>300 067</b>	<b>208 986</b>	<b>294 872</b>	<b>200 714</b>

## 16 Salaires et autres charges de personnel

	2016 USD	2015 USD	2016 CHF	2015 CHF
Salaires	6 322 380	5 946 152	6 212 930	5 710 783
Charges sociales et autres charges salariales	4 278 950	4 199 877	4 204 874	4 033 632
Contribution au plan de prévoyance de primauté des prestations	156 802	143 516	154 087	137 835
Personnel temporaire	6 026	822	5 922	790
	<b>10 764 158</b>	<b>10 290 367</b>	<b>10 577 813</b>	<b>9 883 040</b>

Le nombre de personnes employées est de 89 au 31 décembre 2016 (81 au 31 décembre 2015).

### Engagements de prévoyance

La plupart des employés de l'AMA sont localisés au bureau de Montréal. L'AMA accorde à tous ses employés un pourcentage de leur salaire comme contribution à leur plan de prévoyance. Puisque l'AMA n'a pas d'autre obligation une fois le paiement effectué, ces coûts sont considérés comme des avantages extrasalariaux annexés et sont inclus dans le poste « Salaires et autres charges de personnel », à l'état des activités, durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés. Les engagements de prévoyance pour les employés de l'AMA à Tokyo sont couverts par le gouvernement japonais. Pour les employés de son bureau en Afrique du Sud, l'AMA contribue avec ses employés au régime de retraite gouvernemental. Pour les employés de l'AMA en Suisse, l'obligation de retraite se qualifie comme un plan de prévoyance de primauté des prestations. Ce dernier est financé par l'AMA et les employés concernés par l'entremise d'une fondation financièrement indépendante. En raison du petit nombre d'employés concernés par ce plan, aucune valorisation actuarielle n'a été effectuée pour des raisons de significativité.

## 17 Subventions de projets de recherche

	2016 USD	2015 USD	2016 CHF	2015 CHF
<b>Subventions de projets de recherche</b>				
Subventions de recherche scientifique comptabilisées	3 125 397	4 212 426	3 071 291	4 045 684
Subventions de recherche en sciences sociales comptabilisées	246 656	251 943	242 386	241 970
Remboursements reçus en raison de l'annulation de projets	-	(62 388)	-	(59 918)
<b>Total de la dépense des subventions de projets de recherche</b>	<b>3 372 053</b>	<b>4 401 981</b>	<b>3 313 677</b>	<b>4 227 736</b>
<b>Subventions de projets de recherche payées</b>				
Subventions de projets de recherche comptabilisées	3 372 053	4 401 981	3 313 677	4 227 736
Paiements anticipés (mouvement)	(221 370)	(182 500)	(217 538)	(175 276)
Charges à payer (mouvement)	46 942	(2 277)	46 129	(2 187)
<b>Total des subventions de projets de recherche payées</b>	<b>3 197 625</b>	<b>4 217 204</b>	<b>3 142 268</b>	<b>4 050 273</b>

## 18 Transactions avec des parties liées

Les transactions avec des autorités publiques et d'autres organisations, y compris le Mouvement olympique, sont présentées séparément dans ces états financiers. Les membres du Conseil de fondation, le président et le comité exécutif de l'AMA ne sont pas rémunérés par l'Agence. Toutefois, l'AMA couvre l'ensemble des dépenses liées à l'accomplissement de ses tâches, en particulier les frais de voyage, d'hébergement et de repas et paie des indemnités journalières pour frais. Ces dépenses sont incluses au poste « Frais de voyage et de logement », à l'état des activités.

Rémunération de la direction opérationnelle	2016 USD	2015 USD	2016 CHF	2015 CHF
Salaires	2 123 755	2 014 180	2 086 989	1 934 452
Avantages sociaux et charges sociales	967 367	973 556	950 620	935 019
Contribution au plan de prévoyance de primauté des prestations	39 760	64 331	39 072	61 783
	<b>3 130 882</b>	<b>3 052 067</b>	<b>3 076 681</b>	<b>2 931 254</b>

La direction opérationnelle de l'AMA est définie comme étant l'ensemble des directeurs de l'Agence. Il y a 12 directeurs au 31 décembre 2016 (11 directeurs au 31 décembre 2015).

## 19 Engagements

### a) Engagements de crédits-bails opérationnels

Les montants des paiements futurs minimaux liés à des crédits-bails opérationnels non résiliables sont les suivants :

	2016 USD	2015 USD	2016 CHF	2015 CHF
Moins de un an	480 801	461 721	489 705	458 258
Plus de un an et moins de cinq ans	2 148 825	1 591 990	2 188 621	1 580 050
Plus de cinq ans	195 867	398 686	199 494	395 696
	<b>2 825 493</b>	<b>2 452 397</b>	<b>2 877 820</b>	<b>2 434 004</b>

Les obligations ci-dessus concernent :

Bureau de Montréal, Canada, bail jusqu'en février 2021	Bureau de Tokyo, Japon, bail jusqu'en mars 2017
Bureau de Lausanne, Suisse, bail jusqu'en avril 2017	Bureau de Montévidéo, Uruguay, bail jusqu'en juin 2017

### b) Engagements pour des éléments hors location

	2016 USD	2015 USD	2016 CHF	2015 CHF
Moins de un an	2 679 714	2 076 259	2 729 342	2 060 688
Plus de un an et moins de cinq ans	3 043 335	1 297 802	3 099 698	1 288 068
Plus de cinq ans	-	-	-	-
	<b>5 723 049</b>	<b>3 374 061</b>	<b>5 829 040</b>	<b>3 348 756</b>

Les obligations ci-dessus sont principalement liées à un contrat de service de technologie de l'information, de 2016 à 2020, à un contrat de Infosys Ltd., de 2016 à 2018, et à plusieurs autres contrats.

**c) Engagements liés à la recherche scientifique et à la recherche en sciences sociales**

Les subventions pour la recherche scientifique et la recherche en sciences sociales peuvent être engagées sur plusieurs années par la signature de contrats de subvention pour la recherche, incluant la recherche des années à venir pour certains projets. Les montants qui y sont relatifs, à la fin de l'exercice, sont les suivants :

	2016 USD	2015 USD	2016 CHF	2015 CHF
Moins de un an	3 658 718	4 341 727	3 726 477	4 309 164
Plus de un an et moins de cinq ans	779 548	304 643	793 985	302 358
Plus de cinq ans	-	-	-	-
	<b>4 438 266</b>	<b>4 646 370</b>	<b>4 520 462</b>	<b>4 611 522</b>

## 20 Engagements conditionnels

À la fin de 2016, l'AMA a des engagements conditionnels s'élevant à 2 290 821 CHF (2 249 167 USD) (2 913 450 CHF (2 935 467 USD) à la fin de 2015). Ces montants concernent toutes les subventions pour les projets de recherche qui dépendent de l'une ou de plusieurs des approbations suivantes : l'approbation éthique du gouvernement du pays où le laboratoire responsable de la recherche est situé ou la signature du contrat de recherche par le laboratoire. Quatre-vingts pour cent des subventions sont attribuées à la suite de l'obtention de l'approbation et devraient, selon toute vraisemblance, se concrétiser au cours de l'exercice 2017.





## SIÈGE

800, Place Victoria  
Bureau 1700  
C.P. 120  
Montréal (Québec) H4Z 1B7  
Canada  
T +1.514.904.9232  
F +1.514.904.8650

## AFRIQUE

Protea Assurance Building  
8<sup>e</sup> étage  
Greenmarket Square  
Le Cap, 8001  
Afrique du Sud  
T +27.21.483.9790  
F +27.21.483.9791

## ASIE/OCÉANIE

c/o Institut japonais des Sciences du Sport  
3-15-1 Nishigaoka, Kita-Ku  
Tokyo, 115-0056  
Japon  
T +81.3.5963.4321  
F +81.3.5963.4320

## EUROPE

Maison du Sport International  
Avenue de Rhodanie 54  
1007 Lausanne  
Suisse  
T +41.21.343.43.40  
F +41.21.343.43.41

## AMÉRIQUE LATINE

World Trade Center Montevideo  
Tour II, suite 712  
Calle Luis A de Herrera 1248  
Montevideo, Uruguay  
T +598.2.623.5206  
F +598.2.623.5207

- [wada-ama.org](http://wada-ama.org)
- [facebook.com/wada.ama](https://facebook.com/wada.ama)
- [twitter.com/wada\\_ama](https://twitter.com/wada_ama)
- [info@wada-ama.org](mailto:info@wada-ama.org)



**AGENCE  
MONDIALE  
ANTIDOPAGE**  
franc jeu